Deuxième Année. — Numéro 87

Cinq Centimes

JEUDI 13 JANVIER 1898

Directeur
ERNEST VAUGHAN

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois	Trois mois
Paris	20 »	10 »	5 »
Départements et Algérie	24 »	12 »	6 »
Etranger (Union Postale)	36 »	18 »	10 »

POUR LA RÉDACTION :
S'adresser à M. A. BERTHIER
Secrétaire de la Rédaction

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AURORE-PARIS

L'AURORE

Littéraire, Artistique, Sociale

Directeur
ERNEST VAUGHAN

LES ANNONCES SONT REÇUES :
142 — Rue Montmartre — 142
AUX BUREAUX DU JOURNAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ADRESSER LETTRES ET MANDATS :
A M. A. BOUIT, Administrateur

Téléphone : 102-68

J'Accuse...!

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Par ÉMILE ZOLA

LETTRE
A M. FÉLIX FAURE
Président de la République

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom — j'allais dire sur votre règne — que cette abominable affaire Dreyfus! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans le plus affreux des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays?

***

La vérité d'abord sur le procès et sur la condamnation de Dreyfus.

Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière, on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, hanté d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons, les papiers volés, les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent, de nuit, des preuves accablantes. C'est lui qui imagina de dicter le bordereau à Dreyfus; c'est lui qui rêva de l'étudier dans une pièce entièrement revêtue de glaces; c'est lui que le commandant Forzinetti nous représente armé d'une lanterne sourde, voulant se faire introduire près de l'accusé endormi, pour projeter sur son visage un brusque flot de lumière et surprendre ainsi son crime, dans l'émoi du réveil. Et je n'ai pas à tout dire, qu'on cherche, on trouvera. Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus, comme officier judiciaire, est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur judiciaire qui a été commise.

Le bordereau était depuis quelque temps déjà entre les mains du colonel Sandherr, directeur du bureau des renseignements, mort depuis de paralysie générale. Des « fuites » avaient lieu, des papiers disparaissaient, comme il en disparaît aujourd'hui encore; et l'auteur du bordereau était recherché, lorsqu'un *a priori* se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'état-major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe. On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traître à surprendre dans les bureaux mêmes, pour l'en expulser. Et, sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre en scène, dès qu'un premier soupçon tombe sur Dreyfus. A partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire, il se fait fort de confondre le traître, de l'amener à des aveux complets. Il y a bien le ministre de la guerre, le général Mercier, dont l'intelligence semble médiocre; il y a bien le chef de l'état-major, le général de Boisdeffre, qui paraît avoir cédé à sa passion cléricale, et le sous-chef de l'état-major, le général Gonse, dont la conscience a pu s'accommoder de beaucoup de choses. Mais, au fond, il n'y a d'abord que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe aussi de spiritisme, d'occultisme, il converse avec les esprits. On ne croira jamais les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pièges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les imaginations monstrueuses, toute une démence torturante.

Ah! cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails vrais! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez madame Dreyfus, la terrorise, lui dit que, si elle parle, son mari est perdu. Pendant ce temps, le malheureux s'arrachait la chair, hurlait son innocence. Et l'instruction a été faite ainsi, comme dans une chronique du quinzième siècle, au milieu du mystère, avec une complication d'expédients farouches, tout cela basé sur une seule charge enfantine, ce bordereau imbécile, qui n'était pas seulement une trahison vulgaire, qui était aussi la plus impudente des escroqueries, car les fameux secrets livrés se trouvaient presque tous sans valeur. Si j'insiste, c'est que l'œuf est ici, d'où va sortir plus tard le vrai crime, l'épouvantable déni de justice dont la France est malade. Je voudrais faire toucher du doigt comment l'erreur judiciaire a pu être possible, comment elle est née des machinations du commandant du Paty de Clam, comment le général Mercier, les généraux de Boisdeffre et Gonse ont pu s'y laisser prendre, engager peu à peu leur responsabilité dans cette erreur, qu'ils ont cru devoir, plus tard, imposer comme la vérité sainte, une vérité qui ne se discute même pas. Au début, il n'y a donc de leur part que de l'incurie et de l'inintelligence. Tout au plus, les sent-on céder aux passions religieuses du milieu et aux préjugés de l'esprit de corps. Ils ont laissé faire la sottise.

Mais voici Dreyfus devant le conseil de guerre. Le huis clos le plus absolu est exigé. Un traître aurait ouvert la frontière à l'ennemi, pour conduire l'empereur allemand jusqu'à Notre-Dame, qu'on ne prendrait pas des mesures de silence et de mystère plus étroites. La nation est frappée de stupeur, on chuchote des faits terribles, de ces trahisons monstrueuses qui indignent l'Histoire, et naturellement la nation s'incline. Il n'y a pas de châtiment assez sévère, elle applaudira à la dégradation publique, elle voudra que le coupable reste sur son rocher d'infamie, dévoré par le remords. Est-ce donc vrai, les choses indicibles, les choses dangereuses, capables de mettre l'Europe en flammes, qu'on a dû enterrer soigneusement derrière ce huis clos? Non! il n'y a eu, derrière, que les imaginations romanesques et démentes du commandant du Paty de Clam. Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus sangreneu des romans-feuilletons. Et il suffit, pour s'en assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation lu devant le conseil de guerre.

Ah! le néant de cet acte d'accusation! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire, sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable. Dreyfus sait plusieurs langues, crime; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, crime; il va parfois dans son pays d'origine, crime; il est laborieux, il a le souci de tout savoir, crime; il ne se trouble pas, crime; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formelles assertions dans le vide! On nous avait parlé de quatorze chefs d'accusation : nous n'en trouvons qu'une seule en fin de compte, celle du bordereau; et nous apprenons même que les experts n'étaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert, a été bousculé militairement, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. On parlait aussi de vingt-trois officiers qui étaient venus accabler Dreyfus de leurs témoignages. Nous ignorons encore leurs interrogatoires, mais il est certain que tous ne l'avaient pas chargé; et il est à remarquer, en outre, que tous appartenaient aux bureaux de la guerre. C'est un procès de famille, on est là entre soi, et il faut s'en souvenir : l'état-major a voulu le procès, l'a jugé, et il vient de le juger une seconde fois.

Donc, il ne restait que le bordereau, sur lequel les experts ne s'étaient pas entendus. On raconte que, dans la chambre du conseil, les juges allaient naturellement acquitter. Et, dès lors, comme l'on comprend l'obstination désespérée avec laquelle, pour justifier la condamnation, on affirme aujourd'hui l'existence d'une pièce secrète, accablante, la pièce qu'on ne peut montrer, qui légitime tout, devant laquelle nous devons nous incliner, le bon dieu invisible et inconnaissable. Je la nie, cette pièce, je la nie de toute ma puissance! Une pièce ridicule, oui, peut-être la pièce où il est question de petites femmes, et où il est parlé d'un certain D... qui devient trop exigeant, quelque mari sans doute trouvant qu'on ne lui payait pas sa femme assez cher. Mais une pièce intéressant la défense nationale, qu'on ne saurait produire sans que la guerre fût déclarée demain, non, non! C'est un mensonge; et cela est d'autant plus odieux et cynique qu'ils mentent impunément sans qu'on puisse les en convaincre. Ils ameutent la France, ils se cachent derrière sa légitime émotion, ils ferment les bouches en troublant les cœurs, en pervertissant les esprits. Je ne connais pas de plus grand crime civique.

Voilà donc, monsieur le Président, les faits qui expliquent comment une erreur judiciaire a pu être commise; et les preuves morales, la situation de fortune de Dreyfus, l'absence de motifs, son continuel cri d'innocence, achèvent de le montrer comme une victime des extraordinaires imaginations du commandant du Paty de Clam, du milieu clérical où il se trouvait, de la chasse aux « sales juifs », qui déshonore notre époque.

***

Et nous arrivons à l'affaire Esterhazy. Trois ans se sont passés, beaucoup de consciences restent troublées profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.

Je ne ferai pas l'historique des doutes, puis de la conviction de M. Scheurer-Kestner. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passait des faits graves à l'état-major même. Le colonel Sandherr était mort, et le lieutenant-colonel Picquart lui avait succédé comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un jour entre les mains une lettre-télégramme, adressée au commandant Esterhazy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'ouvrir une enquête. La certitude est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté de ses supérieurs. Il soumit donc ses soupçons à ses supérieurs hiérarchiques, le général Gonse, puis le général de Boisdeffre, puis le général Billot, qui avait succédé au général Mercier comme ministre de la guerre. Le fameux dossier Picquart, dont il a été tant parlé, n'a jamais été que le dossier Billot, j'entends le dossier fait par un subordonné pour son ministre, le dossier qui doit exister encore au ministère de la guerre. Les recherches durèrent de mai à septembre 1896, et ce qu'il faut affirmer bien haut, c'est que le général Gonse était convaincu de la culpabilité d'Esterhazy, c'est que le général de Boisdeffre et le général Billot ne mettaient pas en doute que le fameux bordereau fût de l'écriture d'Esterhazy. L'enquête du lieutenant-colonel Picquart avait abouti à cette constatation certaine. Mais l'émoi était grand, car la condamnation d'Esterhazy entraînait inévitablement la révision du procès Dreyfus; et c'était ce que l'état-major ne voulait à aucun prix.

Il dut y avoir là une minute psychologique pleine d'angoisse. Remarquez que le général Billot n'était compromis dans rien, il arrivait tout frais, il pouvait faire la vérité. Il n'osa pas, dans la terreur sans doute de l'opinion publique, certainement aussi dans la crainte de livrer tout l'état-major, le général de Boisdeffre, le général Gonse, sans compter les sous-ordres. Puis, ce ne fut là qu'une minute de combat entre sa conscience et ce qu'il croyait être l'intérêt militaire. Quand cette minute fut passée, il était déjà trop tard. Il s'était engagé, il était compromis. Et, depuis lors, sa responsabilité n'a fait que grandir, il a pris à sa charge le crime des autres, il est aussi coupable que les autres, il est plus coupable qu'eux, car il a été le maître de faire justice, et il n'a rien fait. Comprenez-vous cela! voici un an que le général Billot, que les généraux de Boisdeffre et Gonse savent que Dreyfus est innocent, et ils ont gardé pour eux cette effroyable chose. Et ces gens-là dorment, et ils ont des femmes et des enfants qu'ils aiment!

Le colonel Picquart avait rempli son devoir d'honnête homme. Il insistait auprès de ses supérieurs, au nom de la justice. Il les suppliait même, il leur disait combien leurs délais étaient impolitiques devant le terrible orage qui s'amoncelait, qui devait éclater, lorsque la vérité serait connue. Ce fut, plus tard, le langage que M. Scheurer-Kestner tint également au général Billot, l'adjurant par patriotisme de prendre en main l'affaire, de ne pas la laisser s'aggraver, au point de devenir un désastre public. Non! le crime était commis, l'état-major ne pouvait plus avouer son crime. Et le lieutenant-colonel Picquart fut envoyé en mission, on l'éloigna de plus loin en plus loin, jusqu'en Tunisie, où l'on voulut même un jour honorer sa bravoure, en le chargeant d'une mission qui l'aurait fait sûrement massacrer, dans les parages où le marquis de Morès a trouvé la mort. Il n'était pas en disgrâce, le général Gonse entretenait avec lui une correspondance amicale. Seulement, il est des secrets qu'il ne fait pas bon d'avoir surpris.

A Paris, la vérité marchait, irrésistible, et l'on sait de quelle façon l'orage attendu éclata. M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy comme le véritable auteur du bordereau, au moment où M. Scheurer-Kestner allait déposer, entre les mains du garde des sceaux, une demande en revision du procès. Et c'est ici que le commandant Esterhazy paraît. Des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il paye d'audace, il étonne Paris par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La revision du procès, mais c'était l'écroulement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend, qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination grandit d'heure en heure.

On s'est demandé avec stupeur quels étaient les protecteurs du commandant Esterhazy. C'est d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-colonel du Paty de Clam qui a tout machiné, qui a tout conduit. Sa main se trahit aux moyens sengreneus. Puis, c'est le général de Boisdeffre, c'est le général Gonse, c'est le général Billot lui-même, qui sont bien obligés de faire acquitter le commandant, puisqu'ils ne peuvent laisser reconnaître l'innocence de Dreyfus, sans que les bureaux de la guerre croulent sous le mépris public. Et le beau résultat de cette situation prodigieuse, c'est que l'honnête homme là-dedans, le lieutenant-colonel Picquart, qui seul a fait son devoir, va être la victime, celui qu'on bafouera et qu'on punira. O justice, quelle affreuse désespérance serre le cœur! On va jusqu'à dire que c'est lui le faussaire, qu'il a fabriqué la carte-télégramme pour perdre Esterhazy. Mais, grand Dieu! pourquoi? dans quel but? Donnez un motif. Est-ce que celui-là aussi est payé par les juifs? Le joli de l'histoire est qu'il était justement antisémite. Oui! nous assistons à ce spectacle infâme, des hommes perdus de dettes et de crimes dont on proclame l'innocence, tandis qu'on frappe l'honneur même, un homme à la vie sans tache! Quand une société en est là, elle tombe en décomposition.

Voilà donc, monsieur le Président, l'affaire Esterhazy : un coupable qu'il s'agissait d'innocenter. Depuis bientôt deux mois, nous pouvons suivre heure par heure la belle besogne. J'abrège, car ce n'est ici, en gros, que le résumé de l'histoire dont les brûlantes pages seront un jour écrites tout au long. Et nous avons donc vu le général de Pellieux, puis le commandant Ravary, conduire une enquête scélérate d'où les coquins sortent transfigurés et les honnêtes gens salis. Puis, on a convoqué le conseil de guerre.

***

Comment a-t-on pu espérer qu'un conseil de guerre déferait ce qu'un conseil de guerre avait fait?

Je ne parle même pas du choix toujours possible des juges. L'idée supérieure de discipline, qui est dans le sang de ces soldats, ne suffit-elle à infirmer leur pouvoir même d'équité? Qui dit discipline dit obéissance. Lorsque le ministère de la guerre, le grand chef, a établi publiquement, aux acclamations de la représentation nationale, l'autorité absolue de la chose jugée, vous voulez qu'un conseil de guerre lui donne un formel démenti? Hiérarchiquement, cela est impossible. Le général Billot a suggestionné les juges par sa déclaration, et ils ont jugé comme ils doivent aller au feu, sans raisonner. L'opinion préconçue qu'ils ont apportée sur leur siège est évidemment celle-ci : « Dreyfus a été condamné pour crime de trahison par un conseil de guerre; il est donc coupable, et nous, conseil de guerre, nous ne pouvons le déclarer innocent; or nous savons que reconnaître la culpabilité d'Esterhazy, ce serait proclamer l'innocence de Dreyfus. » Rien ne pouvait les faire sortir de là.

Ils ont rendu une sentence inique qui à jamais pèsera sur nos conseils de guerre, qui entachera désormais de suspicion tous leurs arrêts. Le premier conseil de guerre a pu être inintelligent, le second est forcément criminel. Son excuse, je le répète, est que le chef suprême avait parlé, déclarant la chose jugée inattaquable, sainte et supérieure aux hommes, de sorte que des inférieurs ne pouvaient dire le contraire. On nous parle de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, que nous la respections. Ah! certes, oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle est tout le peuple et nous n'avons pour elle que tendresse et respect. Mais il ne s'agit pas d'elle, dont nous voulons justement la dignité, dans notre besoin de justice. Il s'agit du sabre, le maître qu'on nous donnera demain peut-être. Et laisser dévotement la poignée du sabre, le dieu, non!

Je l'ai démontré d'autre part : l'affaire Dreyfus était l'affaire des bureaux de la guerre, un officier de l'état-major, dénoncé par ses camarades de l'état-major, condamné sous la pression des chefs de l'état-major. Encore une fois, il ne peut revenir innocent, sans que tout l'état-major soit coupable. Aussi les bureaux, par tous les moyens imaginables, par des campagnes de presse, par des communications, par des influences, n'ont-ils couvert Esterhazy que pour perdre une seconde fois Dreyfus. Ah! quel coup de balai le gouvernement républicain devrait donner dans cette jésuitière, ainsi que les appelle le général Billot lui-même! Où est-il, le ministère vraiment fort et d'un patriotisme sage, qui osera tout y refondre et tout y renouveler? Que de gens je connais qui, devant une guerre possible, tremblent d'angoisse, en sachant dans quelles mains est la défense nationale! et quel nid de basses intrigues, de commérages et de dilapidations, est devenu cet asile sacré, où se décide le sort de la patrie! On s'épouvante devant le jour terrible que vient d'y jeter l'affaire Dreyfus, ce sacrifice humain d'un malheureux, d'un « sale juif »! Ah! tout ce qui s'est agité là de démence et de sottise, des imaginations folles, des pratiques de basse police, des mœurs d'Inquisition et de tyrannie, le bon plaisir de quelques galonnés mettant leurs bottes sur la nation, lui rentrant dans la gorge son cri de vérité et de justice, sous le prétexte menteur et sacrilège de la raison d'Etat!

Et c'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

dans la défaite du droit et de la simple probité. C'est un crime d'avoir accusé de troubler la France ceux qui la veulent généreuse, à la tête des nations libres et justes, lorsqu'on ourdit soi-même l'impudent complot d'imposer l'erreur, devant le monde entier. C'est un crime d'égarer l'opinion, d'utiliser pour une besogne de mort cette opinion qu'on a pervertie jusqu'à la faire délirer. C'est un crime d'empoisonner les petits et les humbles, d'exaspérer les passions de réaction et d'intolérance, en s'abritant derrière l'odieux antisémitisme, dont la grande France libérale des droits de l'homme mourra, si elle n'en est pas guérie. C'est un crime que d'exploiter le patriotisme pour des œuvres de haine, et c'est un crime enfin que de faire du sabre le dieu moderne, lorsque toute la science humaine est au travail pour l'œuvre prochaine de vérité et de justice.

Cette vérité, cette justice, que nous avons si passionnément voulues, quelle détresse à les voir ainsi souffletées, plus méconnues et plus obscurcies! Je me doute de l'écroulement qui doit avoir lieu dans l'âme de M. Scheurer-Kestner, et je crois bien qu'il finira par éprouver un remords, celui de n'avoir pas agi révolutionnairement, le jour de l'interpellation au Sénat, en lâchant tout le paquet, pour tout jeter à bas. Il a été le grand honnête homme, l'homme de sa vie loyale, il a cru que la vérité se suffisait à elle-même, surtout lorsqu'elle lui apparaissait éclatante comme le plein jour. A quoi bon tout bouleverser, puisque bientôt le soleil allait luire? Et c'est de cette sérénité confiante dont il est si cruellement puni. De même pour le lieutenant-colonel Picquart, qui, par un sentiment de haute dignité, n'a pas voulu publier les lettres du général Gonse. Ces scrupules l'honorent d'autant plus, que, pendant qu'il restait respectueux de la discipline, ses supérieurs le faisaient couvrir de boue, instruisaient eux-mêmes son procès, de la façon la plus inattendue et la plus outrageante. Il y a deux victimes, deux braves gens, deux cœurs simples, qui ont laissé faire Dieu, tandis que le diable agissait. Et l'on a même vu, pour le lieutenant-colonel Picquart, cette chose ignoble: un tribunal français, après avoir laissé le rapporteur charger publiquement un témoin, l'accuser de toutes les fautes, a fait le huis clos, lorsque ce témoin a été introduit pour s'expliquer et se défendre. Je dis que cela est un crime de plus et que ce crime soulèvera la conscience universelle. Décidément, les tribunaux militaires se font une singulière idée de la justice.

Telle est donc la simple vérité, monsieur le Président, et elle est effroyable, elle restera pour votre présidence une souillure. Je me doute bien que vous n'avez aucun pouvoir en cette affaire, que vous êtes le prisonnier de la Constitution et de votre entourage. Vous n'en avez pas moins un devoir d'homme, auquel vous songerez, et que vous remplirez. Ce n'est pas, d'ailleurs, que je désespère le moins du monde du triomphe. Je le répète avec une certitude plus véhémente: la vérité est en marche, et rien ne l'arrêtera. C'est d'aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui seulement les positions sont nettes: d'une part, les coupables qui ne veulent pas que la lumière se fasse; de l'autre, les justiciers qui donneront leur vie pour qu'elle soit faite. Quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres.

***

Mais cette lettre est longue, monsieur le Président, et il est temps de conclure.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans *l'Eclair* et dans *l'Echo de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour!

J'attends.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

ÉMILE ZOLA

LES MARTYRS DE MONTJUICH

A la suite du procès Callis, où les bourreaux de Barcelone ont eu l'audace de nier les supplices qu'ils ont fait subir aux prisonniers de Montjuich, ceux-ci viennent d'adresser à M. Sagasta la plus éloquente et la plus irréfutable protestation.

Thomas Aschiari, qui fut fusillé, comme auteur de l'attentat de la rue de Cambios, endura, le premier, le supplice de la faim et de la soif, de la torsion des testicules, de la poire d'angoisse, du fouet, de la privation de sommeil.

On voulait l'affoler pour obtenir de lui qu'il dénonçât comme ses complices Juan Bautista Ollé et Francisco Gana. Il céda. Puis, le lendemain, pris de remords, il se rétracta. Le bourreau, alors, se jeta de nouveau sur lui et les tortures recommencèrent. Quelques instants plus tard, Ollé et Gana le virent rapporter, pantelant, dans sa cellule, voisine de celles qu'ils occupaient.

Aschiari, toujours supplicié, réduit à boire de l'*aguardiente* au lieu d'eau, accusa encore José Molas et Antonio Nogués. Tous les deux furent torturés, comme l'avait été Aschiari, et même avec de nouveaux raffinements. On leur enfonça des fers rouges dans les chairs.

Luis Mas devint fou, au milieu de ses tourments.

Sébastien Suné et Francisco Callis portent des cicatrices ineffaçables.

Parmi les gendarmes exécuteurs des ordres de Portas qui se distinguèrent surtout par leur férocité, il faut citer: José Mayana, Manuel Carreras, Léandro Lopez, Padilla, et le caporal Thomas Bota.

Le gendarme Esteguí, sous les yeux de Portas, tordait les organes génitaux des victimes.

Cela, malgré les précautions des bourreaux, a été constaté officiellement. Le médecin du bataillon de Figueras fut chargé de faire une enquête. Son rapport établit la criante réalité de ces horreurs, dignes des âges de barbarie.

Les martyrs, les innocents, ne demandent pas grâce. Ils réclament justice. Pour cela, il faut réviser le procès de Montjuich.

M. Sagasta avait juré d'ordonner la revision.

Oui ou non, M. Sagasta a-t-il une parole d'honneur?

B. Guinaudeau.

L'HIVER ET LA GRIPPE

On nous demande de tous côtés un remède et un préservatif contre les maladies que nous amène l'hiver, contre la grippe et l'influenza. Depuis vingt-cinq années, on emploie partout les Capsules Lévaniennes de Trouette-Perret pour guérir les rhumes, la toux, la bronchite, la grippe, l'influenza et leurs complications; nul médicament ne compte plus de succès.

Pendant les dernières épidémies de grippe et d'influenza, les journaux médicaux les plus autorisés ont reconnu que tous ceux qui en avaient fait usage ont été préservés ou guéris rapidement, c'est évidemment le traitement le plus efficace, le plus rapide et le meilleur marché: il se trouve, au prix de 3 francs le flacon de 60 petites capsules, dans toutes les bonnes pharmacies; il ne se détaille pas et ne peut être vendu qu'en flacons cachetés, avec le nom Capsules Lévaniennes de *Trouette-Perret* et le timbre de l'Union des fabricants.

Échos et Nouvelles

Calendrier. — Jeudi 13 janvier.
Lever du soleil: 7 h. 56. Coucher: 4 h. 28.
Temps d'hier: Couvert.
Thermomètre de *l'Aurore*: Maximum, 5° au-dessus; minimum, 1° au-dessous.
Baromètre de l'ingénieur Secretan: à midi, 765; à minuit, 770. Vent du sud-est.
Éphéméride. — 1898: Paix de Temesvar.

LA POLITIQUE

La dernière d'Hanotaux. La scène se passe à bord du paquebot français *Equateur*, courrier du Levant, qui vient d'arriver à Marseille. Le navire faisait relâche à Port-Saïd, quand un nouveau passager se présenta. Il s'appelait Ali Affy Bey, attaché au ministère de l'intérieur ottoman. Il était recherché par la police turque et venait demander la protection du pavillon français. Il expliqua d'ailleurs longuement son cas au commissaire du bord. Quelque temps auparavant, on avait découvert son affiliation au parti de la Jeune Turquie, et depuis lors les argousins du sultan lui donnaient la chasse. S'il était pris, c'était la condamnation sans jugement, le plongeon dans le Bosphore, c'était la mort.

On permit au malheureux d'embarquer. Mais à peine l'*Equateur* était-il entré dans le port de Beyrouth que les policiers turcs, accompagnés du consul-adjoint de France, montaient à bord et demandaient qu'on leur livrât le réfugié. Pour justifier cette audacieuse demande, les fonctionnaires ottomans prétendaient qu'Ali Affy était accusé d'assassinat. Personne ne crut à cette fable et l'on refusa de livrer le passager. Mais le lendemain les policiers revenaient en compagnie, cette fois, du consul Sicard lui-même. De quels ordres ce dernier était-il porteur? Quelles instructions avait-il reçues? Toujours est-il que le commissaire du bord dut s'incliner. On permit simplement à Ali Affy de rédiger une protestation au ministère des affaires étrangères de France, puis on le livra aux autorités turques.

Nous ne ferons pas aux marins de l'*Equateur* pas plus qu'au consul de Beyrouth l'injure de les croire responsables de cette infamie. Certainement ils n'ont fait qu'obéir à contre-cœur à des ordres venus d'en haut. Livrer un réfugié politique qui avait été trouver asile sous le pavillon français, servir les basses vengeances d'un assassin titré contre un homme accusé de combattre pour la liberté et la justice, il n'y a, en France, qu'un personnage capable de cette honteuse besogne. C'est le ministre qui interdit jadis le territoire français aux victimes de Canovas, qui ordonna des poursuites contre le *Mouvement*. C'est l'homme qui, pour complaire à Guillaume, s'est fait depuis deux ans le plat valet d'Abd-ul-Hamid, et qui a associé la France entière à cette honte. — Ad. M.

DU COTÉ DE LA ROBE

Il est question au Parquet de la Seine de faire revenir aux juges d'instruction la toque et la robe pour recevoir dans leur cabinet témoins et prévenus.

Depuis, en effet, que l'avocat assiste aux interrogatoires et aux confrontations — revêtu de sa toge comme bien on pense — le bon témoin qui arrive ahuri et craintif dans le cabinet du magistrat se tourne d'abord vers le défenseur, dont il salue respectueusement la robe.

Au cours des interrogatoires, c'est aussi vers cet assistant muet et costumé, redoutable en son mystérieux silence, que se dirigent le plus souvent ses regards.

C'est pour rendre aux juges leur prestige éclipsé qu'on parle de leur faire endosser la robe. L'hermine de leur épitoge magistrale et les galons d'argent de leur toque rejetteront au second plan qui lui convient le défenseur de l'accusé.

Cette fois imprévue conséquence de la nouvelle loi sur l'instruction criminelle fera la joie des costumiers judiciaires.

AU NOM DU PEUPLE

Le Petit Journal, dans sa joie de l'acquittement d'Esterhazy, écrivait hier:

Au nom du Peuple français, le conseil de guerre a acquitté le commandant Esterhazy.

Le nommé Dreyfus est ainsi condamné une seconde fois.

L'évocation du Peuple français, en tête des arrêts des conseils de guerre, n'est pas une mince formule. Serviteur de la nation, le conseil de guerre juge au nom de la nation.

Nous conseillons vivement au *Petit Journal* de faire clicher ces lignes remarquables; elles pourront lui servir chaque fois qu'une condamnation sera prononcée. C'est en effet *au nom du peuple français* que jugent tous les tribunaux civils, commerciaux, correctionnels ou criminels.

Il n'y a pas un pochard, pas un vagabond qui ne soit condamné au nom du peuple français. C'est au nom de la nation que Wilson fut acquitté, c'est au nom du peuple qu'on acquitta récemment les panamistes! toutes les erreurs judiciaires furent commises au nom du peuple, et le filet qu'on vient de lire aurait pu servir au *Petit Journal* quand Norton fut « justement et régulièrement » condamné.

LE NOUVEAU DIRECTEUR

Ce matin sera signée, au conseil des ministres, la nomination de M. Carré comme directeur de l'Opéra-Comique. Pour une fois, il y a lieu de féliciter M. Rambaud, et aussi M. Carré, qui a pris la mesure radicale de n'avoir ni traité ferme avec un éditeur de musique, ni obligations envers ses commanditaires.

M. Carré, naturellement, abandonne la direction du Vaudeville.

LE SUISSE DES DAMES

Lisbonne persévère! Qui donc l'avait dit? Il n'y pense pas plus que le gouvernement n'y songe pour lui.

Une nouvelle idée de bagne doit le hanter... bagne moderne à l'usage des travaux de sabre, élargis en rupture de casquette et de baudrier.

7, rue Victor-Massé, le petit hôtel du compositeur Hervé: voilà son rêve.

Deux fois déjà il l'a visité, et comme le concierge le connaît de réputation et tient avant tout à savoir ce qu'il veut organiser:

— J'en ferai, lui a-t-il répondu, une maison de rendez-vous pour vieilles dames, en quête de jeunes amoureux... Ester-rasta sera mon Suisse.

Qui donc disait qu'il était hongrois?

EN PORT DU

Pour entretenir l'amitié de son peuple avec la nation française, notre tzar a envoyé à la Ville de Paris, un vase immense qu'on peut d'ailleurs vous admirer du milieu considéré à l'Hôtel de Ville.

Veut-on savoir combien a coûté la mise en place de ce monument?

Nous en avons été pour près de 900 francs, 897 fr. 57 exactement, ainsi qu'il résulte d'une note du *Bulletin municipal officiel* que voici:

Il est ouvert au chap. 22 du budget de l'exercice courant (dépenses des exercices clos non constatées au compte de 1895) un crédit de 897 fr. 57 c., représentant le reliquat du crédit de 3,500 francs ouvert au chap. 12, art. 23, de l'exercice 1896, non transporté à l'exercice 1897, pour faire face aux dépenses résultant par le débarquement, le montage et la mise en place du vase offert par l'Empereur de Russie à la Ville de Paris.

Neuf cents francs. C'est cher.

DIX ANS APRÈS

M. Léon Carvalho, auquel notre ministre des beaux-arts vient, aujourd'hui, de donner un successeur, était — nous l'avons rappelé — directeur de l'Opéra-Comique au moment du terrible incendie de 1887.

Voilà qui donne une piquante actualité à cette statistique que nous avons dressée. C'est celle des théâtres qui ont brûlé pendant l'année qui vient de finir.

Ont été la proie des flammes:

1° En janvier, le Royal Théâtre de Liverpool; 2° en février, le théâtre municipal de Harlem (Hollande); 3° en mai, le théâtre Duquesne, de Pittsburg (Etats-Unis d'Amérique); 4° en juin, le petit théâtre de Massara (Algérie); 5° le Théâtre d'été de Christiania (Norvège); 6° le théâtre d'été de Ramona Park de Paddock (Kentucky, Etats-Unis), dans lequel périrent plus de 150 personnes; 7° enfin, le théâtre Gadagne, de Forli (Italie).

Inutile de dire que dans tous ces théâtres les précautions contre l'incendie abondent... sur le papier.

L'ESPRIT DES MORTS

« *Armée* et *Liberté* sont deux mots dont l'accouplement est un contre-sens prouvé par l'histoire. »

Emile de Girardin.

ÇA ET LA

Les deux Salons. — Les membres des comités des deux Salons ont visité, à la Galerie des Machines, deux types de salle d'exposition proposés par M. Bouvard. Voici quelles décisions ont été prises: les tableaux, aquarelles, gravures, etc. seront placés dans une série de salles, — les grandes et les plus petites — perpendiculaires à l'axe de la galerie. La sculpture sera placée au centre, disposée en jardin.

Les travaux d'aménagement ont commencé dès hier.

Hors son aîné Viviani, les électeurs du deuxième arrondissement offraient un punch à leur député, M. Millerand, qui a prononcé un fort beau discours, sur lequel nous reviendrons, précisant la tactique du parti socialiste.

MM. Viviani, Jaurès, Gérault-Richard ont confirmé et précisé les déclarations du député du Douzième.

Choses d'art. — Notre confrère Gustave Coquiot, l'auteur des *Dimanches d'été*, ces si charmantes notes d'impressions parisiennes, fera paraître prochainement une plaquette illustrée sous ce titre: la *Révolution de saint Jean-Baptiste*. C'est un récit archaïque en une forme inspirée de l'imagerie des primitifs.

A signaler l'atance aux bibliophiles et aux lettrés.

BALIVERNES

On cause entre amies de la petite Chipolata et de ses succès au théâtre.

— Elle est très répandue, dit quelqu'un.

— Oui, répond une autre; c'est une excellente fille. Elle a des prévenances pour tout le monde.

Un vieux Lovelace, marié, poursuivait avec acharnement la jeune femme de chambre de sa femme.

— Mais enfin, lui dit-il, voyons, quand nous entendrons-nous?...

— Nous en reparlerons de cela quand Madame sera veuve.

Scaramouche.

TOUS DE MÈCHE!

Qu'on poursuive le faussaire!

M. le général de Pellieux, qui fut chargé de la première enquête sur Esterhazy, vient de lui adresser cette lettre stupéfiante:

« Le général de brigade de Pellieux, commandant le département de la Seine, adjoint au général de division commandant la place de Paris, à monsieur le commandant Walsin-Esterhazy en non activité pour infirmités temporaires, 27, rue de la Bienfaisance, à Paris.

« Paris, le 12 janvier.

« Mon cher commandant,

Certains journaux prétendent que la lettre saisie chez Mme de Boulancy à la requête de M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, n'aurait pas été soumise à l'expertise, ainsi que vous l'aviez demandé; et, vous comprenez très bien le huis clos, vous invoquez mon témoignage.

« Je vous le donne très volontiers, le huis clos n'ayant rien à voir dans cette affaire, qui se trouvait ne rien au procès jugé et clos actuellement.

« A la date du 1er décembre 1897, en ma qualité d'officier de police judiciaire, commis MM. Belhomme, Varinard et Charavay, en leur adjoignant M. Lhôte, expert chimiste, pour l'examen de cette lettre. Le chimiste m'a remis son rapport le 3 janvier. Les trois autres experts m'ont remis le leur le 9 du même mois.

« Si j'ai tenu à ce que les résultats de l'expertise fussent soumis aux juges du conseil de guerre, c'est que j'estimais que, dans l'intérêt d'une bonne justice, il ne devait subsister dans leur esprit aucun doute à ce sujet.

« Votre avocat a entre les mains copie du rapport des experts. Vous pouvez en user pour poursuivre et faire condamner, je n'en doute pas, les journaux qui continuent, de ce chef, l'abominable campagne dont vous avez été la victime.

« Général de Pellieux. »

La sympathie du général de Pellieux pour « son cher commandant » peut être considérée comme un gage de l'impartialité avec laquelle la première enquête a été conduite.

Il convient, tout d'abord, de rapprocher de la lettre ci-dessus ces déclarations faites par Mme de Boulancy à un rédacteur du *Temps*:

Le général de Pellieux a montré à M. Esterhazy, une à une, les lettres que vous savez et lui a demandé de répondre d'une façon formelle si elles étaient de lui ou non. Le commandant répondit d'un ton dégagé: « Celle-là? oui! celle-là? oui! et de moi. Celle-ci? » C'est seulement lorsqu'il a vu la lettre où il est parlé de uhlans qu'il s'est arrêté un peu. Il a regardé attentivement et a dit: « C'est effrayant comme c'est mon écriture! »

Le général enquêteur m'a demandé alors si j'avais reçu de M. Esterhazy la lettre que celui-ci affirmait n'avoir pas écrite:

J'ai répondu: « Hélas! oui, monsieur le général, je jure qu'elle est de M. Esterhazy. »

Devant ces affirmations contradictoires, le général de Pellieux a mis, devant nous, la lettre en question sous scellés et tous les trois, le général, moi et le commandant, avons signé sur l'enveloppe.

M. le général de Pellieux nous apprend que la lettre, mise par Esterhazy à été soumise à une expertise. C'est avouer qu'elle a été retirée du scellé en l'absence de Mme de Boulancy, ce qui constitue une irrégularité grave.

Que s'est-il passé ensuite? Les explications du général sont assez obscures. Il semble en ressortir, pourtant, que les experts se sont prononcés pour le maquillage. S'ils ne se sont pas trompés, il reste à savoir quand le maquillage a été opéré. Est-ce avant ou bien après la saisie des lettres d'Esterhazy chez Mme de Boulancy?

Ces lettres ont été photographiées avant la saisie et le *fac-simile* des photographies a été reproduit dans le *Figaro*.

Les constatations, par conséquent, sont très faciles à faire. Si, comme l'affirme le général de Pellieux, la lettre où il est parlé de uhlans a été surchargée, la comparaison des clichés avec l'original dans son état actuel suffirait à faire connaître le moment où la fraude a été commise.

Comment se fait-il que, dès le 9 décembre, M. le général de Pellieux, « en sa qualité d'officier de police judiciaire », n'ait pas saisi le parquet du procureur de la République du crime découvert par ses experts?

C'était, pour lui, un impérieux devoir, et il ne l'a pas accompli. Pourquoi?

Il résulte, de sa lettre, qu'il s'est borné à soumettre les résultats de l'expertise aux juges du conseil de guerre. Pourquoi cette expertise n'a-t-elle pas été discutée publiquement et contradictoirement? Pourquoi Mme de Boulancy n'a-t-elle pas été entendue par le conseil de guerre?

Qu'il plaise au général de Pellieux d'exhorter aujourd'hui son « cher commandant » à la vengeance, c'est son affaire, et nous ne pouvons qu'en rire.

Trop heureux d'en être quitte à si bon compte, Esterhazy ne poursuivra jamais personne.

Mais l'affaire ne peut en rester là. Il y a un faussaire, et ce faussaire doit être immédiatement recherché.

La parole est à la justice. Si elle garde le silence, nous saurons ce que cela signifiera.

Ph. Dubois.

Affaire de haute trahison

La *Gazette* de Leipzig du 11 janvier confirme la nouvelle de l'arrestation récente, à Aix-la-Chapelle, d'un sergent-major de recrutement, soupçonné de haute trahison. La Cour suprême de l'empire est déjà saisie de l'affaire.

A l'Aquarium

M. Verzocri a reçu hier Esterhazy dans son aquarium. Cela ne surprendra personne, puisque tous deux nagent dans les mêmes eaux.

Le Jour nous apprend que les deux amis ont sablé joyeusement le champagne, puis que le bel André a prononcé quelques paroles. Nous le croyons complètement muet. Puisqu'il n'en est rien, pourquoi ne nous répondit-il pas? Pourquoi ne nous dit-il pas si c'est au ministère de la guerre ou au ministère de la marine qu'il a envoyé sa demande de décoration? Pourquoi s'obstine-t-il à ne pas vouloir nous donner les noms des cinquante sénateurs ou députés qui auraient appuyé sa requête.

Serait-il pris sans vert, par hasard?

Ph. D.

LEUR JUSTICE

Extrait de *la Libre Parole* d'hier, sous la signature d'Edouard Drumont.

Il s'agit de Scheurer-Kestner:

Et voilà le cynique qui est vice-président du Sénat! C'est le misérable qu'un officier français sera peut-être obligé d'envoyer demain lorsqu'il rendra sa tunique... Il, après avoir salué de l'épée le vice-président, l'officier recevrait au visage de l'homme, il serait acquitté par acclamation devant le Conseil de guerre!

Parbleu! Nous savons bien qu'il serait acquitté devant un conseil de guerre.

A dire vrai, nous n'avons jamais pensé qu'un conseil de guerre pouvait faire une autre besogne.

Une Émule de Féret-Pochon

Avant-hier, après-midi, on a arrêté sur le boulevard une femme qui distribuait le prospectus suivant:

PETITE POSTE PARTICULIÈRE
M. PASSAGE I...

Moyennant une minime dépense, chacun peut éviter les inconvénients de la poste restante officielle.

On peut écrire sa correspondance, recevoir des lettres à ses initiales et se les faire réexpédier à telle adresse qu'on jugera à propos.

DISCRÉTION ABSOLUE

Voir conditions et tarifs au verso

A la même heure, le sieur Féret-Pochon, qui exerce librement la même industrie, protégé par la police, témoigne devant le conseil de guerre, affirmait sous la foi du serment ne pas connaître Esterhazy.

L'OPINION PUBLIQUE

La presse de la rue Saint-Dominique et la presse indépendante. — Ce n'est pas fini. On continue à demander la lumière. Les marchands d'opinions.

La presse du gouvernement, celle qui place la fameuse Raison d'Etat au-dessus du droit, de la vérité et de la justice, accueille avec un bruyant enthousiasme l'acquittement pourtant prévu du commandant Esterhazy.

C'est un concert assourdissant d'injures et de dénonciations, dans lequel les valets de plume de la rue Saint-Dominique et les éminents souteneurs de la rue Montmartre jouent naturellement le rôle de premiers ténors.

Les imprécations et les cabales des journalistes du grand état-major font hausser les épaules aux gens sensés. Elles ne changent rien à la situation, qui reste aujourd'hui ce qu'elle était hier.

C'est ce que dit, en excellents termes, M. L.-Victor-Meunier, dans le *Rappel*:

Nous ne pouvons que répéter aujourd'hui ce que nous disions hier. Le débat n'a pas été contradictoire, il n'a pas été public, le huis clos a été prononcé juste au moment où le lieutenant-colonel Picquart, accusé publiquement, aurait pu parler pour se défendre; nous qui sommes jaloux de la justice, ne sommes-nous pas rendus compte de l'utilité des acteurs du premier jaloux de favoriser dans les esprits!

Quant à nous, après comme avant le jugement du conseil de guerre, nous demandons la lumière, la lumière complète, éclatante — qu'on nous la refuse — et nous affirmons hautement notre inébranlable besoin de vérité.

Dans la *Lanterne*, M. André Lefèvre, con-

FEUILLETON DE L'AURORE 44

PAR ÉTAPES

ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

Maurice Guillemot

LIVRE DEUXIÈME

VI

(Suite)

L'officiant, se retournant vers les fidèles, venait de prononcer l'*Ite missa est*, un remuement de chaises se produisit, on se préparait à sortir.

Les Aubernand dont le banc était le plus éloigné de l'autel, partirent les premiers pour attendre sous le porche les de Saint-Ypre.

Les paysans passaient en saluant, puis restaient à former des groupes flâneurs sur la place devant le cimetière où d'aucuns entraient voir leurs tombes; des enfants portaient des bouquets de fleurs des champs dans leurs petites mains rougeaudes.

Droits de reproduction et de traduction réservés.

Paul Morlas, devant la porte ouverte de l'église, où dans l'ombre là-bas finissaient de s'éteindre les lumières de l'autel, où l'on apercevait maintenant la nef vide aux piliers nus, attendait.

Il lui tardait non plus seulement de voir Geneviève, mais de lui parler ou de l'entendre parler.

Elle parut enfin, suivie de sa mère.

Avançant ainsi, la robe droite faisant des plis tombants, les mains longuement gantées avec le cercle d'un bracelet d'or, elle ne lui évoqua plus du tout la première vision, la cycliste dont la silhouette le hantait, l'alerte promeneuse rencontrée; il fut saisi d'un respectueux émoi, en même temps qu'il était sous le charme, un charme d'âme cette fois, et l'impression d'un épisode classique lui revint tout à coup dans la mémoire: l'arrivée de Marguerite au seuil de l'église.

La scène était pareille, sinon le costume, et M. Paul Morlas, professeur de mathématiques, personnage jusque alors très grave et auquel le pourpoint eût été malséant, se haussait au rôle de Faust.

Georges de Saint-Ypre, retenu par un fermier des environs qui le sollicitait, rejoignit sa femme et sa fille au moment même où M. Aubernand s'approchait pour les saluer.

— Mon cher tabellion, vous êtes comme moi un fidèle du dimanche, et même vous nous amenez des invités. »

Prenant au sérieux sa situation de châtelain, après une existence de plaisirs qu'il abandonnait à regret, le propriétaire de Beauvallon considérait comme un devoir de venir à la messe de la Grande-Paroisse; d'y retrouver l'ancien notaire lui atténuait cette obligation, qu'il n'était imposée sans conviction, mais par une manière de snobisme aristocratique.

Au dernier mot qu'il prononça M. Aubernand répondit:

— Permettez-moi de vous présenter M. Paul Morlas, le professeur de mon fils, qui a bien voulu accepter notre hospitalité pour les vacances... M. Paul Morlas a connu, je crois, monsieur votre père... »

Tandis que les trois femmes causaient entre elles, se dirigeant vers le break qui stationnait sur la route, la conversation se lia:

— Oui, je me souviens que M. de Saint-Ypre, alors que j'étais collégien à Paris, avait la bonté de me reconduire les jeudis soirs, quand il me rencontrait à dîner chez ma cousine Mahout; c'est déjà lointain, mais son aimable figure m'est encore présente, et je suis heureux de pouvoir vous en parler... »

Il s'arrêta, voyant là tout près, derrière la grille du cimetière, la sépulture de celui dont il invoquait le souvenir; ce ne fut qu'une impression fugace qui échappa même au fils du défunt.

— Mon cher tabellion, dit celui-ci, je suis moi-même très heureux de savoir M. Paul Morlas votre hôte, et je compte que vous ne le garderez pas pour vous seul: ces dames, ajouta-t-il en se tournant vers Paul, auront plaisir à vous faire les honneurs de Beauvallon. Vous êtes des nôtres... »

On approchait de la voiture, de nouvelles présentations eurent lieu puis des poignées de mains entre le châtelain et Paul, on se sépara.

— Viendrez-vous tantôt? demanda Mme de Saint-Ypre.

— Oui, peut-être, nous irons en une promenade, répliqua Mme Aubernand, sans attendre l'assentiment de son mari. »

La visite à Beauvallon, était d'ailleurs, comme la messe, une habitude dominicale, et ils avaient été très contents que leur hôte ne fût pas tout à fait un inconnu, qu'il ait des raisons d'autrefois pour les accompagner.

Paul Morlas n'avait pas adressé la parole à Geneviève, l'occasion ne s'en étant pas trouvée, mais il s'était senti remarqué par elle, il avait éprouvé la brûlure de ses yeux, tandis qu'il s'entretenait avec son père; lui-même, à la dérobée, il l'avait considérée et leurs regards s'étaient croisés une seconde, aussitôt détournés l'un de l'autre, éclair de curiosité mutuelle d'où une gêne naquit immédiatement.

Ce ne fut qu'au moment du départ qu'ils eurent à se trouver face à face.

La jeune fille répondit par un sourire plein de grâce au salut très respectueux du jeune homme.

Tous les débuts d'amour ont de ces hésitations cérémonieuses et distanciées.

Geneviève de Saint-Ypre qui ne portait ce nom que depuis la mort de son grand-père paternel, n'ayant pas pu être reconnue avant, avait eu une enfance triste.

Elle sentait autour d'elle des dissentiments de famille, ayant surpris plus d'une fois sa mère à pleurer, dans la solitude de leur maisonnette de Roscoff, plus tard dans celle où on avait emménagé à Yères, avait compris à des conversations qu'il existait des ennuis d'argent, de grosses difficultés qui seraient résolues un jour.

Son père faisait des absences fréquentes, revenait avec des airs irrités, n'admettant aucune observation, s'emportant, parlant d'un avenir plus ou moins lointain où cette situation cesserait.

Puis un soir, au reçu d'une dépêche, il fallut partir de suite, des vêtements empilés à la hâte dans des valises.

Et on était arrivé de nuit à ce grand château qui lui avait semblé une résidence de conte de Perrault.

La grille franchie, on avait traversé un parc aux longues allées, avec arbres immenses, aux étendues de pelouses, aux miroirs de pièces d'eau; devant un perron des domestiques attendaient, l'air consterné.

A travers d'immenses salles toutes pleines d'ombre, on les avait conduits à une petite chambre dans laquelle, sur un lit bas, reposait un vieillard immobile et très blanc.

M. de Saint-Ypre était mort, et son fils héritait de Beauvallon.

Une existence nouvelle commença alors, et la jeunesse de Geneviève s'épanouit dans le luxe.

Elle se fit aisément à ce rôle fortuné de « demoiselle du château », sans que cependant de l'orgueil lui en vînt.

Le premier moment de surprise passé, lorsqu'elle eut, comme une princesse, pris connaissance de son royaume, qu'elle se fut familiarisée avec la grande demeure, avec les bois qui l'entouraient, avec le pays environnant, elle s'organisa la vie active qu'elle avait toujours désirée.

A cause de la situation fausse dans laquelle pendant si longtemps s'était trouvée sa mère, à cause de leur éloignement solitaire en Bretagne, de leur retraite à Yères, elle n'avait pas d'amis, étant habituée à se suffire à elle-même, sans aucune relation extérieure.

Elle n'en souffrait pas d'ailleurs, en ayant toujours été sevrée.

A Beauvallon, elle ne chercha pas à se lier avec les hobereaux d'alentour, qui, dans les commencements s'étaient tenus eux-mêmes sur la réserve, à cause sans doute des propos tenus jadis par le vieux M. de Saint-Ypre sur son fils.

Elle ne désirait pas fréquenter chez eux, craignant d'aliéner une indépendance qu'elle voulait absolue et qui lui était chère.

Indépendance qu'elle affirma bientôt.

Sans s'attarder à des coquetteries, à des préoccupations essentiellement féminines, elle se révéla une sorte de bon garçon, aux allures libres, sortant seule, à cheval, ou à bicyclette, parcourant la campagne, les cheveux au vent, familière avec les paysans, indifférente avec les jeunes hommes des propriétés voisines, qui voyaient en elle une héritière bonne à convoiter.

Songeait-elle au mariage? n'y songeait-elle pas? on ne pouvait le savoir, sa mère elle-même l'ignorait, des confidences n'ayant jamais été amenées sur ce sujet.

Pour l'instant, elle se contentait de vivre à sa guise, se grisant de grand air, en pleine nature.

Les seules personnes qu'elle voulût un peu étaient les Aubernand, qui venaient régulièrement chaque semaine, qu'elle rencontrait parfois dans ses promenades et qui lui semblaient de braves gens sans importance, un vieux ménage assez fané.

(*A suivre.*)

seiller municipal, qualifie le procès d'Esterhazy de « mauvaise solution » ?

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, M. Esterhazy a été acquitté — à huis clos.

Acquitté est-il bien le mot? Car, enfin, qui dit acquittement dit accusation, et il n'est apparu à personne que M. Esterhazy fût sérieusement accusé devant le conseil de guerre.

La poursuite semble avoir été bien plutôt faite pour lui que contre lui.

Les débats, tout au moins ce qu'on en a laissé connaître au public, n'ont pas donné d'autre impression que celle d'une pièce machinée d'avance, dont les rôles, soigneusement appris, avaient été distribués entre le commandant Ravary, le général de Luxer et Mᵉ Tézenas.

Le Radical est du même avis :

Grâce au huis clos, la situation de demain sera identique à celle d'avant-hier; c'est pourquoi les mêmes doutes, si douloureux, si pénibles, si énervants subsisteront; c'est pourquoi les hommes qui n'ont pas la foi du charbonnier et qui réclament, sur tous sujets, la faculté du libre examen, déploreront l'impossibilité où ils sont placés de posséder une conviction raisonnée.

M. Gérault-Richard, dans *la Petite République*, exprime lui aussi la même opinion :

Demain, aussi bien qu'aujourd'hui et hier, les choses seront en l'état. Nul ne peut affirmer que sa conviction est faite, qu'il voit clair dans le complot ourdi par les bureaux de la rue Saint-Dominique et de la rue des Postes. Il y a une comédie de plus dans les annales du militarisme, voilà tout. C'est néanmoins quelque chose.

M. Paul de Cassagnac constate dans *l'Autorité*, que « le chrétien, c'est-à-dire Esterhazy, est terriblement sujet à caution » :

Il ne nous semble plus digne de porter la dépouille du Christ aujourd'hui, comme il pouvait en être digne jadis, alors qu'il était zouave pontifical, ce n'est pas douteux.

Et je suppose que, s'il fallait l'envoyer de nouveau avec l'étendard immaculé du Sacré-Cœur, mon noble ami, M. de Charette, hésiterait peut-être un peu et demanderait à examiner son dossier d'assez près.

Parlant de la manifestation organisée en l'honneur du Uhlan, à sa sortie du Cherche-Midi, Séverine dit dans *la Fronde* :

Triomphant par ricochet, bénéficiant moins des tendresses qu'il inspire que des haines attachées à un autre, M. Esterhazy eût peut-être mieux fait, en descendant une voiture ... il est d'usage, de ne pas aller à pied s'offrir à des enthousiasmes sur la sincérité desquels il ne peut se méprendre.

Cela a été une faute de goût, sans importance et sans suite d'ailleurs — comme l'essai de manifestation.

Le Temps revient sur l'acte d'accusation, si vide de sens, sur lequel on a basé la condamnation de Dreyfus :

L'acte d'accusation contre ce dernier, que nous connaissons maintenant, n'est pas de nature, on en conviendra sans peine, à lever les doutes que des hommes comme M. Scheurer-Kestner avaient fini par concevoir et auxquels ils n'ont pu ne pas céder en toute bonne conscience. Est-ce qu'après la procédure suivie contre M. Esterhazy cet acte d'accusation ne paraît pas encore plus faible qu'au premier jour? Est-ce qu'il peut rassurer aucun homme de droite conscience, aucun juriste un peu rigoureux sur la condamnation qui l'a suivi?

Enfin, signalons, dans *les Droits de l'homme*, un vigoureux article de Jean Ajalbert sur les « marchands d'opinion » :

Oui, *la Libre Parole, l'Intransigeant, le Petit Journal*, etc., ont pu exciter ce que Voltaire appelait « la sédition de la canaille » ; ils ont pu empoisonner de mensonge le peuple naïf et patriote, dans une question nationale; ils n'ont pas touché l'âme de ceux qui n'acceptent pas les opinions toutes imprimées. Artistes, écrivains, savants, médecins et professeurs, avocats et magistrats, chez tous, comme chez le successeur de Pasteur, M. Duclaux, le doute est né, la révolte s'installe.

Ces extraits suffisent à démontrer qu'il y a fort heureusement encore, en France, des esprits indépendants, et que tous ceux qui tiennent une plume ne font pas chorus avec les braillards, les vendeurs de papier, les ignorants et les imbéciles.

Ph. D.

Le Bout de l'oreille

Dreyfus a été jugé sur le dossier A et condamné sur le dossier B.

Conclusion : il a été condamné sans avoir été jugé.

Le dossier B, dit dossier *secret*, a été avoué par des notes officieuses du gouvernement. Celui-ci pourrait les nier s'il lui plaît. Mais voilà que le commandant Ravary, dans son rapport, dans un moment d'oubli, s'est laissé aller à parler du *dossier secret*. Le gouvernement ne peut plus le nier. Voulant trop prouver, il s'est enferré tout seul.

Toujours par quelque endroit fourbes se laissent prendre.

Le dossier secret, qui n'a été communiqué ni à l'accusé ni à la défense, existe : donc la revision du procès Dreyfus ne s'impose-t-elle pas?

RÉPONSE A COTÉ

Esterhazy est acquitté du chef d'avoir « pratiqué des machinations avec une puissance étrangère », etc.

A l'unanimité, le conseil de guerre a répondu : « Non ! »

Mais ce n'est pas, en somme, de trahison qu'il s'agissait. M. Mathieu Dreyfus avait dit : Esterhazy est l'auteur du bordereau.

On répond : Esterhazy n'a pas pratiqué des machinations... Soit! Mais a-t-il ou n'a-t-il pas écrit le bordereau ? *That is the question*.

C'est peut-être là le nœud de la question.

Braves Gens !

On lit dans *la Patrie*, sous ce titre : « Bruit de suicide » :

Le bruit a couru avec persistance, ce matin, que le lieutenant-colonel Picquart s'était suicidé.

Renseignements pris, cette nouvelle est inexacte.

Le lieutenant-colonel Picquart, qui a passé la nuit à son domicile, rue Yvon-Villarceau, en est sorti ce matin à la première heure.

Les patriotes du syndicat de la rue Saint-Dominique avaient tout simplement pris leur désir pour la réalité. Oh! les braves gens !

APRÈS LE PROCÈS

Liquidation générale?

Esterhazy n'a encore dévoré personne. Il n'a déposé aucune plainte contre M. Mathieu Dreyfus et, d'autre part, on annonce, dans les milieux officiels, « que le gouvernement ne se montre nullement disposé à prendre l'initiative de poursuites pour dénonciation calomnieuse, dans la crainte d'un conflit d'opinion entre la justice civile et la justice militaire ».

Nous nous attendions à ce résultat. Liquidation générale. Tel est le mot d'ordre. L'affaire de corruption contre le colonel Sandherr, qui d'ailleurs ne tient pas debout, aboutirait à une ordonnance de non-lieu. Passez muscade!

Il est compréhensible qu'Esterhazy et ses amis cherchent maintenant le silence. Seulement, ils ne le trouveront pas. Comme l'a écrit Zola, la vérité est en marche. Elle ne s'arrêtera plus.

Entre avocats

Deux avocats se battront ce matin au sujet de l'affaire Dreyfus-Esterhazy. Ils se sont pris de querelle hier au Palais. Ce sont Mᵉˢ Auster et André Hess. Une intervention du bâtonnier n'a pu arrêter l'affaire.

Le lieutenant-colonel Picquart

On lit dans *le Temps* :

Le lieutenant-colonel Picquart a demandé à comparaître devant un conseil d'enquête.

D'après nos renseignements, cette demande remonterait à deux mois, époque à laquelle il fut mis en cause dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy.

Etat d'âme

Une quarantaine de jeunes gens se sont réunis hier matin, à onze heures, sur le terre-plein de la place Blanche. L'un d'eux était vêtu d'une longue robe rouge et coiffé d'une toque également rouge. Il portait un écriteau sur lequel on lisait : « A la potence — Mathieu — La France aux Français. »

Ces jeunes gens ont érigé sur le terre-plein de la place Blanche une potence à l'extrémité de laquelle un bonhomme de paille était suspendu. Ils y ont mis le feu. Puis, comme les agents intervenaient, ils ont pris la fuite.

NOS DÉPÊCHES

(DERNIÈRE HEURE)

Sinistre maritime

Saint-Pierre et Miquelon, 12 janvier.

Le Saint-Pierrois, un bâtiment français, qui a quitté Plinsaf le 12 septembre, à destination de Terre-Neuve, s'est totalement perdu à Saint-Pierre et Miquelon.

L'équipage composé de dix-sept hommes s'est noyé.

La Verrerie ouvrière

Albi, 12 janvier.

Aujourd'hui, est venu, devant le tribunal civil, l'appel d'un jugement rendu par défaut par ce même tribunal, et condamnant le conseil d'administration de la Verrerie ouvrière à payer 1,560 fr. de dommages-intérêts à certains ouvriers.

Après la plaidoirie de Mᵉ Violette, pour le conseil d'administration, l'audience a été renvoyée à demain.

Hollande

La Haye, 12 janvier.

Une dépêche officielle de Batavia annonce que le chef-lieu de l'île Amboine a été complètement détruit par un tremblement de terre.

Il y a cinquante morts et deux cents blessés.

Les officiers de la garnison et du vaisseau de guerre ont été sauvés.

Cuba

Madrid, 12 janvier.

Une dépêche de Washington à *l'Imparcial* dit que des bruits pessimistes circulent au sujet de la situation à Cuba.

D'après ces bruits, le consul Lee aurait informé le département des affaires étrangères que le régime autonome ne produit pas à Cuba les résultats attendus.

Le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis aurait reçu des informations d'après lesquelles les *conservateurs cubains prépareraient une manifestation contre le maréchal Blanco et projetteraient de seconder les séparatistes, pour arriver à établir l'indépendance à Cuba*.

La Havane, 12 janvier.

Le conseil des ministres, réuni sous la présidence du maréchal Blanco, s'est entretenu de la question de la presse. Il a décidé de laisser en vigueur les ordres donnés à ce sujet par le général Weyler.

Etats-Unis

New-York, 12 janvier.

Un cyclone s'est abattu vers minuit sur Fort-Smith. Après avoir détruit une partie de la ville, le cyclone s'est dirigé vers l'est, ravageant tout sur son passage. A Alma, plusieurs maisons ont été démolies.

Plusieurs personnes ont été tuées dans cette ville et sur plusieurs points entre elle et Fort-Smith; 18 cadavres ont été trouvés sous les décombres.

Un peu plus tard, plusieurs incendies ont éclaté à Fort-Smith, on évalue le nombre des morts à cinquante.

En Extrême-Orient

L'emprunt chinois

Suivant le *Manchester Guardian*, un accord complet existerait entre Londres et Berlin au sujet de l'emprunt chinois. Les deux gouvernements aideront certains financiers à émettre l'emprunt. Les négociations se poursuivent activement entre la Banque de Hong-Kong et de Shanghaï, d'une part, et la Deutsche Bank, d'autre part. Il est probable que MM. de Rothschild s'y joindront.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La séance d'aujourd'hui

Bien qu'il reste encore à compléter le bureau par l'élection des questeurs, c'est M. Brisson qui présidera la séance d'aujourd'hui.

Le bureau définitivement constitué, M. Brisson prononcera l'allocution d'usage, puis M. Cavaignac demandera de fixer une date à la discussion de son interpellation sur l'application de la loi relative au dégrèvement de l'impôt foncier.

Le ministre des finances s'opposera à la discussion immédiate et demandera de mettre à l'ordre du jour la suite de la discussion du budget.

L'interpellation Jaurès

Il est probable que M. Jaurès déposera aujourd'hui même sa demande d'interpellation relative à l'affaire Dreyfus. Cette interpellation visera d'une façon générale la justice militaire, l'organisation et les pratiques du pouvoir militaire.

Au Sénat — L'interpellation Trarieux

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Trarieux se propose d'interpeller au Sénat le ministre de la guerre au sujet de l'affaire Dreyfus. Il demandera au général Billot de répondre catégoriquement à la question suivante :

Le conseil de guerre qui a jugé Dreyfus en 1894 a-t-il eu connaissance de faits ou documents qui n'auraient pas été communiqués à l'accusé, et pourrait-il autoriser un des membres du conseil à témoigner, sous la foi du serment, que le conseil n'a reçu aucune communication qui n'ait été faite à l'accusé ou à son défenseur?

Le bureau

Les bureaux des groupes républicains du Sénat, dans une courte réunion, ont approuvé les candidatures nouvelles que nous avons annoncées pour le bureau définitif du Sénat.

Ce sont celles de M. Franck Chauveau, pour les fonctions de vice-président, et celles de MM. Tanlier et Savary pour les fonctions de secrétaire.

L'attitude hostile que l'on prêtait à certains groupes républicains vis-à-vis de M. Scheurer-Kestner ne s'est en aucune façon manifestée au cours de la réunion. Les sénateurs conservent, relativement à la réélection de l'honorable vice-président, leur complète liberté d'action.

Nouvelles diverses

M. Charles-Roux, député de Marseille, s'est assez sérieusement blessé à la main. L'accident n'aura pas de suites graves.

— Les questions et interpellations à propos des événements de Chine et de l'autonomie créoles viendront au cours de la discussion du budget des affaires étrangères.

— La commission du budget a entendu hier le rapport Bozérian sur l'Imprimerie nationale.

Le Crime d'une Fillette de quatorze ans

Depuis quelque temps M. Paul Feugère, garçon distillateur, âgé de vingt-quatre ans, vivait avec une jeune fille de quatorze printemps, Elise Fleurent, domestique, originaire du duché de Luxembourg. Ils habitaient ensemble, 3, rue du Roule, dans un modeste logement.

Il y a quelques jours, Feugère, pour un motif futile, abandonna sa jeune compagne et alla habiter au 20 de la rue du Roule.

Elise Fleurent, très affectée de cet abandon, en conçut un vif ressentiment et résolut de se venger.

Hier soir, à sept heures et demie, comme Feugère revenait de chez son patron, 47, rue [illegible], il fut soudainement arrêté à la porte de son domicile par Elise Fleurent, qui lui demanda sèchement sa conduite.

Feugère ne répondit rien et rentra chez lui sans se retourner. A l'instant même, lorsque celle-ci, tirant soudain de sa poche un revolver chargé de six balles fit feu sur lui, à bout portant, à deux reprises.

La victime s'affaissa aussitôt frappée de deux balles au flanc et à l'épaule droite. Transporté aussitôt dans une pharmacie il a dû être, après les premiers soins, conduit à l'Hôtel-Dieu où il a été admis d'urgence salle Saint-Landry.

Elise Fleurent s'est laissé arrêter sans résistance. Cette fillette, qui semble plus âgée qu'elle n'est en réalité, n'a paru nullement impressionnée de l'acte criminel qu'elle venait d'accomplir. Conduite au poste de la rue des Prouvaires, elle a tranquillement expliqué les motifs qui l'ont poussée à préméditer sa vengeance. Elle a été gardée à la disposition de la justice.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

La Mère coupable

D'après un bruit qu'on croyait venu de Toulon, *l'Aurore* enregistrait dernièrement la nouvelle du remariage de l'officier de marine, M. de Jonquières, avec son ex-femme, l'héroïne du procès Fonroux à Draguignan, procès du Var qui fut « très parisien » il y a six ou sept ans.

Quelques jours après, dans *le Figaro* paraissait une lettre de M. de Jonquières. Il démentait le bruit de son mariage, rappelait que le divorce avait été prononcé contre sa femme adultère condamnée, ajoutant que « si l'attitude de la malheureuse avait pu lui faire croire à un réel repentir, s'il avait pu, *par pitié*, lui laisser la garde de sa fille, du moins aux avances qui lui avaient été faites, dans le sens d'une réconciliation, avait-il opposé un refus catégorique ». « J'ai, ajoutait-il, écrit un jour à Mme de Jonquières, que je ne pouvais plus marier mes 5,000 francs de traitement à ses 30,000 francs de rentes. Il faudra d'abord que je devienne riche ou bien qu'elle devienne pauvre. » Dans le même article, M. de Jonquières parlait des dettes qu'il avait contractées pour élever ses enfants laissés à sa charge par la mère coupable.

A cet article, Mme de Jonquières qui s'était en réalité réconciliée avec son mari, qui — comme le disait hier galamment son avocat Mᵉ Decori — goûtait avec lui le bonheur, retrouvé loin des potins de province, dans le calme et le silence de Paris.

Mme de Jonquières voulut répondre. Elle écrivit au *Figaro* pour protester contre « la diatribe » que son mari y avait publiée. Jamais son mari n'avait eu, dit-elle, à repousser ses avances, c'est lui qui était revenu près d'elle, amoureux et suppliant. Et à l'appui de ses assertions, Mme de Jonquières adressait au *Figaro* le paquet de lettres que voici :

6 janvier 1896.

Ma chère Jane,

Je suis si heureux depuis que je vous ai retrouvée, que je sens bien maintenant que ce n'est pas seulement la pitié pour vous et vos enfants qui me poussait vers vous...

D'une lettre de huit pages postérieure de quelques jours, détachons le passage suivant :

Ma Jane aimée, Mon aimée, la voilà enfin, votre lettre que j'attendais impatiemment. Je n'ai jamais douté que mon cœur lorsque j'ai accouru vers vous, il y a un mois. Quand mon cœur vous suppliait, pourquoi ne l'avez-vous pas cru?... Je reconnais que ma faiblesse de caractère nous a fait à tous bien du mal; qu'elle soit ou non la cause de ce mal, nous devons tout faire l'un et l'autre pour réparer les torts causés à nos enfants; ils ont la joie dans le présent, ce n'est pas tout, il faut songer à l'avenir. Je veux vous remercier d'une chose à laquelle j'ai été bien sensible. C'est quand j'ai entendu, devant Mme X..., notre fille Noélie raconter que vous ne lui aviez jamais mal parlé de moi... Merci, Jane, je vous aime, ne vous, ne peux aimer que vous. — JEAN.

Celle-ci est du 14 janvier 1896.

Ma chère Jane, près de vous — je l'ai vu dans ces cinq jours passés à Paris dans l'intimité de tous les instants — je suis repris par tout ce qui m'attache à vous. Je n'ai aucune colère contre vous. Mais que loin de vous, je suis sans lettre, sans aucun souvenir qui me parle de vous, alors je retombe dans mes idées noires... Je sens qu'il faudrait que je vous quitte jamais, alors je vivrais dans cet immense bonheur dont je vous parlais dans ma première lettre...

Le 16 janvier, de Cherbourg.

Tu pourrais m'amener Noélie le 27. Je partirais de Paris le samedi matin et je reviendrais le lundi. Nous boirions à nous quatre une bouteille de champagne que je garde à tout hasard depuis cinq ans : le temps ... cette petite maison, en attendant que nous ne nous quittions jamais plus. Je t'aime et te fais mille caresses. A toi pour toujours.

M. de Jonquières prétendait avoir repoussé les propositions de mariage de son ancienne femme. Voici ce qu'il lui écrivait au début de 1897 :

Vous m'avez dit que vous vouliez garder votre liberté? Alors, que puis-je faire?...

JEAN.

Ma chère Jane,

Bien que ni vous ni Noélie ne m'ayez répondu à ma proposition de venir passer les mois de juin et juillet près de Cherbourg, je vais m'occuper de chercher une villa...

D'autres lettres prouvent que les 5,000 fr. de l'officier de marine avaient parfois recours aux 30,000 fr. de sa divorcée.

Le 1ᵉʳ octobre 1897, il remercie sa femme de « l'hospitalité luxueuse » accordée pendant son congé et lui parle de sa reconnaissance.

Et il lui écrit encore quelques semaines plus tard :

Vous ne voulez pas que je vous remercie, Jane? Nous préférons, dites-vous, avoir la preuve d'une mission reconnaissante. Que voulez-vous dire? Comment vous la prouver? En allant vous revoir encore.

Autre lettre, même style :

Ma chère Jane,

Vous me dites de ne pas vous remercier pour votre lettre chargée? Je le veux faire quand même. Je m'attendais bien un peu, en vous signalant mon embarras, à ce que vous me mettiez en mesure de ne pas différer mon départ de vingt-quatre heures. Je ne pourrai vous rembourser qu'à mon retour ici, quand j'aurai été payé...

Tu ne veux pas que je te rembourse? Ta générosité m'a permis de payer le lycée d'Henry deux cents francs.

D'où vient le revirement de M. de Jonquières? Quelle parente jalouse brouilla les époux réconciliés? On l'ignore; le fait est qu'en décembre dernier, tout rapport cessait entre eux et que M. de Jonquières sommait la mère de lui renvoyer sa fille, la ramenait de force de Paris à Cherbourg d'où la jeune fille écrivait à sa mère :

Ma petite mère chérie,

Après m'avoir bien promis que j'irai te retrouver samedi, voilà qu'aujourd'hui papa me dit que je ne partirai pas. Il m'a déclaré que si j'essayais de partir, il mettrait les gendarmes après moi.

Je suis désolée, d'autant plus désolée, que j'étais bien joyeuse de penser au départ. Si tu pouvais retarder ton voyage à Cannes jusqu'en février, je serais bien contente, si tu pars en janvier, je partirai le mois suivant, lorsque je serai majeure.

Brouillé avec l'armée, *le Figaro* refusa d'insérer ces lettres qui pouvaient lui attirer des histoires avec la marine. Après plaidoirie de Mᵉ Decori, pour Mme de Jonquières, et de Mᵉ A. Bataille, pour le gérant du *Figaro*, le tribunal a ordonné l'insertion de la réponse.

Henri Varennes.

L'Incendie de la rue Mondétour

Incendie d'un magasin. — Les secours. Quatre victimes. — Les dégâts. — L'enquête.

Un sinistre de peu d'importance, mais qui a eu des conséquences terribles, s'est déclaré hier après-midi, vers cinq heures et demie, au numéro 8 de la rue Mondétour, l'une des plus anciennes et des plus pittoresques du vieux Paris.

Dans cette rue, située en face les pavillons des Halles et n'ayant pas plus de cinq ou six mètres de large, s'élèvent de vieilles maisons d'un accès difficile. C'est dans une de ces constructions d'un autre siècle que l'incendie s'est produit.

M. Kayla, marchand de beurres et fromages, occupe au nᵒ 8 la boutique et le premier étage. C'est dans une chambre de cet étage, servant de remise pour paniers vides, les caisses et la paille d'emballage, que le feu s'est déclaré.

Parmi cet amas d'objets combustibles le feu a pris une rapide extension, dégageant une épaisse fumée qui s'est répandue dans l'escalier. L'alarme fut aussitôt donnée et les pompiers de la rue Jean-Jacques-Rousseau, de la rue du Marché-Saint-Honoré et de la Sainte-Chapelle arrivèrent bientôt et mirent leurs pompes en batterie.

L'incendie, heureusement, n'avait pas encore eu le temps de se propager aux étages supérieurs de la maison et les pompiers purent s'en rendre maîtres après une demi-heure de travail.

Mais on avait compté sans la panique qui devait s'emparer des locataires des logements supérieurs. Aux fenêtres des deuxième et troisième étages de la maison, apparurent tout à coup des visages terrifiés par la vue des flammes qui s'échappaient des fenêtres, au-dessous d'eux. Affolés, les locataires cherchèrent à s'enfuir par l'escalier, très étroit, et envahi par une épaisse fumée. Plusieurs d'entre eux parvinrent, avec l'aide de courageux citoyens, à gagner ainsi la rue.

Mais on les recueillit à demi-asphyxiés. C'est ainsi que M. Couffignal, employé chez M. Kayla tomba suffoqué avant d'atteindre la porte; il fut recueilli par les pompiers et transporté dans une pharmacie où des soins énergiques ne tardèrent pas à le ranimer.

Deux autres locataires, Mme Surville, habitant au troisième, et Mme Monceau, demeurant au deuxième étage, affolées, en voyant l'escalier plein de fumée se sont précipitées par les fenêtres. Mme Surville, dans sa chute, s'est très grièvement blessée à la tête et aux reins et a dû être transportée, ainsi que M. Couffignal, à l'Hôtel-Dieu. Quant à Mme Monceau, qui s'est fait en tombant des contusions assez graves, mais qui ne mettent pas ses jours en danger, elle a été transportée à son domicile.

Un sergent-fourrier des pompiers, M. Mongold, de la caserne de la rue de Chaligny, qui passait en tramway devant le lieu du sinistre, s'y est rendu et s'est signalé par son courage et son sang-froid en combattant le feu; il a été brûlé assez grièvement à la main droite, ce qui ne l'a pas empêché d'opérer un sauvetage. Après quoi, il a consenti à se laisser panser dans une pharmacie du voisinage.

A signaler également la conduite du lieutenant de pompiers, M. Desurrez, de la caserne Jean-Jacques-Rousseau et de plusieurs passants qui se sont modestement retirés sans vouloir faire connaître leurs noms.

Les dégâts matériels sont peu importants, ils se bornent à la perte des objets d'emballage qui étaient remisés au premier étage.

Les causes de l'incendie paraissent purement accidentelles.

Thargelion.

UNE HEUREUSE DÉFINITION

Dans le plus autorisé de nos dictionnaires médicaux, celui de Dechambre, on lit cette phrase : « Le meilleur aliment est celui qui réunit dans d'heureuses proportions les matières azotées et les matières grasses. »

Or, c'est là la plus juste définition qui puisse convenir au Cacao van Houten, ce plus délicieux des chocolats liquides. Pour le repas du matin, il n'y a pas de meilleur ni de plus facile breuvage que le Cacao van Houten qui constitue un véritable aliment complet, dont la valeur hygiénique est comparable à celle du lait.

Autour de Paris

Levallois-Perret. — *Un mur qui s'écroule.* — Un immense immeuble, destiné à servir de dépôt à une société coopérative de la voirie et canalisation, place Cormeille, à Levallois-Perret. Vers cinq heures, hier, le mur de gauche, haut de huit mètres, s'est écroulé sur une longueur d'environ trente mètres, en faisant un bruit formidable. Il s'est abattu dans un jardin dont les arbres ont été brisés ou déracinés et les plates-bandes défoncées.

Ce mur avait été construit pendant les dernières gelées, qui auraient empêché le mortier de prendre. C'est à cela que l'on attribue cet accident qui, par bonheur, se borne à des dégâts matériels.

Un autre mur, construit dans les mêmes conditions, va être examiné sans retard.

Romainville. — *Une bagarre.* — Quelques consommateurs paisibles étaient attablés, hier soir, dans un café de la rue de Paris, à Romainville. Une douzaine de rôdeurs firent tout à coup irruption dans l'établissement et cherchèrent querelle aux personnes présentes.

Une bagarre s'ensuivit. Les perturbateurs se mirent à tout briser dans le débit. L'un d'eux même tira un coup de revolver dont la balle se perdit.

Tout le monde sortit. Mais les malfaiteurs tirèrent trois autres coups de revolver et M. Eugène Réal, cultivateur aux Lilas, fut grièvement blessé à la hanche à la main droite.

Quatre des principaux auteurs de la bagarre ont été retrouvés par M. Clément, commissaire de police. Ce sont : Emile et Henri Chatoumy, Louis Ohlin et Alphonse Lecandier. Ce dernier aurait, paraît-il, tiré les coups de revolver.

Saint-Denis. — *Les Enfants de Saint-Denis.* — Jeudi soir a eu lieu, au siège social, 124, rue de Paris, l'assemblée générale de la société chorale les Enfants de Saint-Denis. Ont été élus : MM. Dardart, président; vice-président : Gaulne, Léon; trésorier : Penguet; secrétaire général : Lorain, Paul, du Bourget; secrétaire-trésorier, Fleureau; secrétaire adjoint : Liétard.

Aubervilliers. — *La « Philharmonique ».* — La société philharmonique que dirige avec tant de dévouement M. Martinie, directeur également de l'Harmonie les Amis réunis, vient de décider que son grand bal annuel aura lieu le 5 février et sera donné au bénéfice de la caisse des écoles. On nous fait espérer également le concours de la société lyrique la Gauloise.

Noisy-le-Sec. — *Fêtes.* — Dimanche prochain, les Amis du Progrès donneront un grand concert dans la salle Bonneville, et prochainement aura lieu le bal de bienfaisance organisé par la municipalité.

Départements

FRAUDEURS DE FARINES. — Une affaire de fraude de farines fait beaucoup de bruit à Pont-Audemer et dans la région. On mêlait à la farine de la sciure de bois.

Un M. Fossard, mis en cause, courtier en marchandises à Pont-Audemer, aurait vendu à divers meuniers des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure de la farine mélangée de sciure de bois. Le début de l'affaire a été le procès intenté par le parquet de Pont-l'Evêque à M. Fossard, fermier à Bonneville (Calvados), qui avait fourni à ses clients des farines de cette nature.

Le vendeur ayant été reconnu pour être M. Fossard, le parquet a naturellement été appelé à rechercher si les farinières de la contrée n'auraient pas été acquéreurs de ce produit et ne l'auraient pas employé en mélange, soit dans les farines servant à l'alimentation humaine, soit dans les farines d'orge ou les recoupes servant à l'alimentation animale.

A cet effet, le parquet de Pont-Audemer a fait prélever cette semaine chez tous les farinières de l'arrondissement des échantillons de farines ou de recoupes. Que divulguera l'analyse? Nous ne le savons encore, et il convient d'attendre le résultat avant de se prononcer sur cette affaire.

D'abord, il importe de déclarer que M. Fossard, et non Fossat, n'est pas arrêté et n'a été appelé au parquet que comme témoin. Il prétend que la quantité de sciure qu'il a vendue est de beaucoup inférieure à la quantité de cinq cents wagons indiquée dans les journaux; il explique enfin qu'il a vendu de la sciure de bois comme cela se pratique partout. A Paris-Batignolles, dit-il, il existe une usine qui vend à toute la boulangerie de Paris ce produit qui sert au fleurage, c'est-à-dire à saupoudrer les fours et les pelles afin d'éviter toute adhérence de la pâte.

M. Fossard déclare avoir vendu ce produit à des meuniers qui, eux-mêmes, le revendaient par petite quantité aux boulangers pour le fleurage.

Quoi qu'il en soit, une enquête est ouverte, et s'il y a eu fraude, le parquet saura se montrer impitoyable envers les fraudeurs.

En attendant le résultat de l'enquête, si quelques fraudeurs existent, il importe de ne pas exploiter toute la meunerie dans cette affaire.

UNE RIXE EN WAGON. — Une rixe sanglante a éclaté entre deux militaires pris de boisson, dans le train partant de Toulouse et qui arrive à Montauban à minuit et demi. Entre Toulouse et Grisolles, un nommé Carandel, soldat libéré des compagnies de discipline, a invectivé un nommé Mortera, du 1ᵉʳ bataillon d'Afrique; une lutte corps à corps s'en est suivie.

Mortera, après avoir terrassé son adversaire dans un angle du wagon, l'a frappé avec acharnement à coups de pied sur la figure et l'a jeté, râlant, dans un autre compartiment.

A l'arrivée du train à Montauban, le chef de gare a fait détacher le wagon du convoi; après interrogatoire, Mortera a été mis en état d'arrestation. Carandel a été transporté à l'hôpital.

INCENDIE A LYON. — Un incendie considérable, qui a éclaté ce matin, vers six heures, a détruit un grand immeuble situé 27, rue Royale, et 18, quai Saint-Clair.

Cet immeuble était occupé par les magasins de la Société lyonnaise de tulles, impression, apprêt et gaufrage, par les magasins de MM. Faye et Cie, fabricants de soieries, et par les magasins de la maison Forest et Cie, fabricants de soieries, rubans et velours à Saint-Etienne.

Les pertes sont considérables, mais non encore évaluées.

LA LIGNE DE DIEPPE AU HAVRE. — *L'Eclaireur de Dieppe* dit que c'est dans le courant de février prochain que sera inauguré un nouveau tronçon de la ligne de Dieppe au Havre : celui de Dieppe à Saint-Wandrille-Rançon, dont le développement est de quarante kilomètres.

Les stations desservies seront celles de : Le Petit-Appeville (desservant Pourville, Offranville, Ouville-la-Rivière, Gueures-Brachy, Luneray, Fontaine-le-Dun, Héberville et Saint-Wandrille.

On sait que cette partie de la ligne de Dieppe au Havre se raccordera avec la ligne de Dieppe à Paris par Rouen, avant le souterrain de Saint-Pierre.

Il restera, pour compléter la jonction avec le Havre, à exécuter le tronçon de Cany à Fécamp, vingt-quatre kilomètres.

Un Appartement complet pour 3,750 fr.
Innovation de la Maison ALFRED ORLHAC, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
(Voir aux Annonces.)

COURRIER DES THÉATRES

A l'Opéra, on répète tous les jours les doublures des *Maîtres chanteurs de Nuremberg*, pour parer à tout événement.

On prépare également la reprise du *Prophète* de Meyerbeer, et, hier, on a répété le troisième acte, qui, comme on le sait, comporte trois tableaux et le fameux ballet des patineurs. Mais, comme Mlle Marie Delna, qui doit faire son premier début dans cet ouvrage par le rôle de Fidès, est en ce moment en Russie où elle donne des représentations à l'Opéra de Saint-Pétersbourg, ne rentrera à Paris que dans le courant du mois prochain, la reprise du *Prophète* ne passera très probablement que vers la fin du mois de mars.

Hier ont eu lieu à l'Opéra, en présence de M. Gailhard et de la direction des bals, les essais du nouveau système hydraulique qui sera appliqué au premier bal masqué du samedi 22 janvier.

L'expérience a été aussi parfaite que possible et nous pouvons prédire dès à présent un gros succès de curiosité à la Cascade du bois de Boulogne et à la nouvelle décoration de la salle, qui sera d'un effet absolument féerique.

Comme l'année dernière, c'est M. Louis Ganne qui dirigera l'orchestre de cent cinquante musiciens dans la salle de bal, et M. Desgranges celui de l'avant-foyer.

A l'Opéra-Comique, reprise du *Pré-aux-clercs*, d'Hérold, avec la distribution suivante :

MM. Leprestre, Mergy; Carbonne, Cantarelli; Marc Nohel, Comminges; Hernaert, Girot; Mmes Leisné, Isabelle; Chevalier, Marguerite; Mlle Nicette.

Au théâtre du Palais-Royal, aujourd'hui jeudi dernière représentation des *Fêtards*.

Vendredi, 14 janvier, première représentation (à ce théâtre), de *Feu Toupinel*, comédie en trois actes, de M. Bisson. Répétition générale aujourd'hui jeudi, à une heure et demie.

Matinées d'aujourd'hui jeudi :

Français : *le Monde où l'on s'ennuie*.

Odéon : à une heure et demie, conférence par M. Jules Lemaître, *la Brouette du Vinaigrier*, comédie en trois actes, de Mercier. [illegible]

Folies-Bergère : à deux heures et demie, matinée réservée aux familles.

Jardin d'acclimatation. — Concert du jeudi 13 janvier, à trois heures, dans le Palmarium :

Première partie. — *Charmeuse*, mazurka, J. Lafitte. Ouverture de *Fra Diavolo*, Auber; *Nos petits troupiers*, marche, Auvray.

Conférence-causerie. — M. René Lapierre : *Beauty Bar*, aujourd'hui, demain. Projections électriques, chronophotographie, phonographe Lioret.

Deuxième partie. — *Sévillia*, valse, Smyth; *Fantaisie sur Faust*, Gounod; *Mireia*, L. Laporte.

Au Gymnase, la *Jeunesse de Louis XIV* sera jouée jusqu'à lundi prochain 17 inclusivement.

Mardi, à deux heures, répétition générale des *Transatlantiques* et, le soir, relâche pour l'enlèvement de tout le matériel de la *Jeunesse de Louis XIV* et la mise en état du théâtre.

Mercredi 19, irrévocablement, première représentation des *Transatlantiques*, comédie en quatre actes, de M. Abel Hermant.

Aujourd'hui, à la Bodinière, à trois heures, sixième conférence sur les « Poètes contemporains », conférence de M. Henry Bérenger, sur José-Maria de Heredia; citations lues par Mlle Marthe Brandès, de la Comédie-Française.

A quatre heures et demie, matinée-conférence : « les Poètes contemporains », conférence de M. Francisque Sarcey sur Paul Déroulède, citations lues par le conférencier. *Le Bon Gîte* et le *Clairon*, chantés par Mlle Dalilny.

Félicia Mallet obtient toujours un vif succès à Trianon. La grande artiste choisit admirablement son répertoire et l'interprète mieux encore. Chaque soir elle est acclamée et rappelée par le public, qui ne se lasse pas de l'entendre tant sa diction est parfaite.

Gros succès également pour les chansonniers Heupa, Jules Moy, Delmet, Marcel Legay, Mousy, Chepfer, Bonnaud, Lemercier, Gondoin, Oble et Poncin.

Ajoutons que *Paris-Electric*, la fantaisie qui termine le spectacle est plus applaudie que jamais.

Aujourd'hui, au Cirque Medrano, à deux heures et demie, matinée. Distribution, par les clowns, de friandises à tous les enfants.

La répétition générale des *Demoiselles des Saint-Cyriens*, annoncée pour hier, n'a pu avoir lieu par cause de l'indisposition de Mlle Duberay, chargée d'un des principaux rôles de l'opérette de MM. Gavault, de Cottens et Varney. Le docteur Hirschmann espère que Mlle Duberay sera rétablie sous très peu de jours. En attendant, le théâtre Cluny jouera *la Marraine de Charley* à partir de ce soir.

Dimanche 16, matinée de *la Marraine de Charley*.

Ce soir jeudi, au Théâtre Moncey, première représentation de *le Chemineau*, drame en cinq actes, de Jean Richepin, avec M. Déchérac dans le principal rôle.

La première d'une revue est toujours un événement sensationnel à Ba-Ta-Clan; aussi, dès hier, à la vue des affiches annonçant *Ça vaut l' voyage!* pour ce soir jeudi, le bureau de location a-t-il été pris d'assaut.

Les deux tiers de la salle sont déjà loués et si cela continue on ne pourra plus, à l'ouverture des guichets, se procurer un seul fauteuil. Avis aux amateurs. — Téléphone nᵒ 226-79.

Nombreuse et très select assistance, samedi, aux soirées Procope, pour applaudir le sympathique auteur des « Frêles Chansons », Georges Millandy, qui traitait ce soir-là de la Chanson d'art avec l'esprit et le charme qu'il prête à toutes ses conférences.

Nous prédisons au jeune poète beaucoup de succès comme celui-là, le genre qu'il a adopté étant de ceux qui plaisent toujours.

A. Kuntz.

Nécrologie

Le doyen d'âge du Sénat, M. Pajot, depuis longtemps retenu loin du palais du Luxembourg par la maladie, est mort à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Né à Paris le 1ᵉʳ février 1802, il fut notaire à Paris de 1827 à 1867 et président de la chambre des notaires. Il se retira ensuite à Lille, où il devint conseiller municipal et membre de plusieurs associations religieuses.

Elu le 8 février 1871 représentant à l'Assemblée nationale, il prit place à droite et fit partie de la réunion des Réservoirs. Elu sénateur inamovible le 11 décembre 1875 par l'Assemblée nationale, le 2ᵉ sur 75, il a combattu de ses votes la politique scolaire, coloniale et économique des ministères républicains.

— Nous apprenons la mort, à l'âge de cinquante-neuf ans, de M. de Marcillac, administrateur du Crédit foncier, ancien caissier central du Trésor, qui a succombé hier aux suites d'une congestion pulmonaire, rue de l'Université, 1.

— On annonce la mort de M. Henri Félix, président honoraire du tribunal civil de Remiremont.

— On annonce également la mort de M. Félix Lolos, conseiller général socialiste de Loir-et-Cher pour le canton de Vendôme.

— M. Ernest Bastard, ancien président du conseil d'administration de la Société du *Nouvelliste de Bordeaux*, vient de mourir en cette ville.

ENTERREMENT CIVIL

La Maison du peuple nous annonce la mort du citoyen Eugène Christy. Les obsèques civiles auront lieu aujourd'hui à deux heures et demie. On se réunira, 27, rue de l'Aqueduc.

BULLETIN SOCIAL

Toutes les communications des syndicats et groupes corporatifs doivent être adressées au citoyen **Georges Laporte**, *avant six heures du soir.*

Les communications concernant tout ce qui a trait aux conseils de prud'hommes doivent être adressées à **O. Prud'homme**.

Nous rappelons que notre collaborateur **O. Prud'homme** *se tient à la disposition de nos lecteurs et lectrices, pour toutes consultations et renseignements, les lundis, mardis et samedis soir, de six heures à sept heures et demie.*

LES ALLUMETTIERS. — Un groupe d'allumettiers s'est rendu auprès du ministre des finances pour lui présenter les doléances suivantes :

Contrairement aux promesses faites par M. le ministre aux délégués, au cours de leurs différentes entrevues, la situation de tout le personnel devient de plus en plus intolérable.

A l'usine de Pantin-Aubervilliers, nous en sommes à ne plus compter les injustices et les punitions arbitraires, infligées le plus souvent par différents surveillants de troisième classe dont quelques-uns reconnaissent eux-mêmes ne rien entendre au travail.

Malgré cela, monsieur l'ingénieur Nièpel, qui dès son arrivée à Pantin, s'était signalé par des mesures de rigueur qu'il continue à employer, bien qu'elles soient injustes, en indignant à certains ouvriers des punitions, malgré de longues années de bons services, ce qui permet à monsieur Rideau, directeur, de les renvoyer sans indemnité, puis de les reprendre à titre temporaire, pour une période de deux mois.

Puis, lorsque les délégués du Syndicat, formé conformément à la loi de 1884, lui demandent audience pour réclamer contre ces injustices, ce dernier a fait tout ce qu'il peut pour éviter l'entrevue et lorsqu'il les reçoit, il déclare aux membres du syndicat, que s'ils viennent discuter sur toutes ces réclamations, ce n'est pas la peine qu'ils le dérangent, car il ne veut pas revenir sur les décisions qu'il a prises, et que toute discussion à ce sujet est inutile.

Il n'observe donc pas la loi de 1884, qu'il déclare n'être qu'un fantôme de loi. Il dit également aux délégués qu'aucun patron n'a été et ne peut être poursuivi pour avoir refusé d'écouter les réclamations d'un syndicat, et que, par conséquent, s'il les reçoit, c'est parce qu'il le veut bien, et non pour se conformer à la loi de 1884 qui ne l'oblige nullement à le faire.

A la date du 6 et 7 janvier courant, les allumettes ne brûlent pas, le directeur, d'accord avec l'ingénieur, fit déclarer par le dernier des ouvriers trempeurs de Pantin, que la mauvaise fabrication leur était imputable et qu'il allait les renvoyer.

Etant donnée la gravité du cas, le syndicat demanda l'autorisation de prendre des renseignements à l'atelier du trempage, pour savoir réellement à qui devaient incomber les responsabilités; cette autorisation lui fut refusée. Malgré cela, les membres du Conseil syndical découvrirent et prévinrent au [illegible], que [illegible] le fournisseur, [illegible] la fabrication des pâtes, que [illegible] chômage qu'avait subi le personnel [illegible] était imputable à la direction, et non aux ouvriers.

Le directeur déclara aux délégués que les ouvriers seraient indemnisés de la perte du temps qu'ils subiraient.

Cinq jours se sont écoulés, et le directeur n'a rien fait à ce sujet.

Il en est de même pour toutes les sections de province, où la discipline est aussi injuste que sévère.

A Trélazé, le directeur M. Bloch, a également refusé de recevoir les délégués du syndicat, afin de lui demander le compte rendu de leur assemblée générale et le nombre de leurs adhérents.

Il entend même diriger son personnel au dehors de la manufacture. Il vient de renvoyer trois ouvriers pour des faits insignifiants qui se sont passés au dehors.

Les mêmes abus sont signalés de Marseille, Bègles, Saintines, Aix.

En présence d'une telle situation, la fédération envoie une délégation à M. le ministre.

Les membres de la fédération :
Deligues, Achache, Roselle, Leblanc, Mondoly, Lefebvre.
Le secrétaire général : Bordat.

LES CONFÉRENCES POPULAIRES DE LA BOURSE DU TRAVAIL. — Nous avons en son temps annoncé la reprise des cours organisés par l'Association polytechnique et qui ont lieu tous les soirs à la Bourse du travail.

A côté de ces cours, l'Association a également organisé des conférences populaires publiques et gratuites qui ont eu déjà l'an dernier un légitime succès et dont la série va recommencer.

Ces conférences ont lieu tous les jeudis, à huit heures et demie précises du soir, dans la grande salle de la Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau. Celle du jeudi 13 prochain aura pour sujet : « Le mal et le bien qu'on dit des femmes » et sera faite par M. Veyret, secrétaire de l'Association polytechnique. Nous continuerons à donner à l'avance le sujet de ses conférences.

Les grèves

LES MINEURS DE DROCOURT. — Le chiffre des grévistes des deux puits de Drocourt est actuellement de 1,300 environ.

Pour n'en pas perdre l'habitude, le mineur Paul Caulliet a été arrêté pour entraves à la liberté du travail et conduit à la prison d'Arras.

LES TISSEURS DE ROUBAIX. — Depuis trois semaines les tisserands de la maison Lorthiois étaient en grève, protestant une application trop rigoureuse du règlement concernant les amendes pour malfaçon; la guerre lasse les ouvriers ont repris le travail, acceptant le règlement.

Mais le patron leur a alors annoncé une baisse de deux centimes par mètre et les tisserands ont de nouveau quitté le travail.

LES MINEURS DE CHARLEROI. — Les ouvriers ... [illegible] ont décidé de faire de nouvelles démarches auprès des patrons, pour obtenir la revision des articles du nouveau règlement qu'ils considèrent comme draconiens.

Prud'hommie

Profession de foi de la citoyenne Dubarry :

Citoyens,

C'est pour affirmer notre droit de travailleuses à l'égalité et à l'électorat pour les conseils de prud'hommes, que je pose aujourd'hui ma candidature au siège laissé vacant par la mort du citoyen Garrigues, ouvrier tailleur.

Le Conseil de prud'hommes est juge et arbitre entre les travailleurs des deux sexes.

Les deux sexes doivent, devant lui, établir leurs réclamations.

Certaines catégories, comme celle des lingères, dont il s'agit en ce moment, sont, en grande majorité, composées de femmes.

Et les femmes ne siégeant pas, n'en sont pas!

Nous sommes justiciables des conseils de prud'hommes et nous n'avons même pas, comme nos camarades hommes, le droit de [illegible] de juges.

Des hommes sont appelés à décider seuls de causes où ils manquent de compétence. [illegible] viennent juges en des travaux qu'ils ne connaissent pas.

N'est-il pas de toute équité qu'on soit jugé par ses pairs?

L'Italie vient, après tant d'autres pays, de donner l'exemple, en accordant aux femmes l'électorat et l'éligibilité.

Citoyens électeurs, j'ai la confiance que vous voterez pour le bon droit et précéderez, en France, par votre juste décision, une loi dont votre équité fixera le décret.

Je remets entre vos mains, en ma candidature, non le soin de mon intérêt personnel, mais celui de l'intérêt de toute ma corporation, et, en me présentant, je lève bien haut le drapeau des revendications corporatives et de l'émancipation de la femme.

DARAUX
Modes et Couture

Communications

À LA MAISON DU PEUPLE. — La reprise des soirées familiales du dimanche soir a été accueillie par les sociétaires avec la plus grande faveur. Le conseil remercie particulièrement les citoyennes et les jeunes filles et garçons qui, toute la soirée, ont charmé leurs amis par des poésies, chants, monologues, des plus heureux et des plus variés, entrecoupés par de joyeuses parties de dominos, de dames, de lotos, etc.

Dimanche prochain 16 janvier, seconde soirée de 1898, qui sera plus attrayante encore que la première. Une surprise est réservée, et de nombreux amis, chanteurs amateurs de talent, ont promis leur concours. — Pour le conseil, G. PERRINE.

LES OUVRIERS CHEMISIERS-LINGERS, réunis au nombre de soixante, salle Girard, après avoir entendu les camarades Chiblier, Bruk et Boissolot, ont décidé de former un syndicat. Une commission de cinq membres a été nommée, et la prochaine réunion du syndicat aura lieu le 23 courant. — Pour tous les renseignements, s'adresser au citoyen Chiblier, secrétaire provisoire, 5, place des Marronniers, à Issy-les-Moulineaux.

Comptes rendus de mandats

Comptes rendus de mandat des citoyens ed. Vaillant, député et E. Landrin, conseiller municipal, le 15 janvier 1898, à huit heures et demie du soir, au préau de l'école de la rue de Tlemcen (quartier du Père-Lachaise) le 22 janvier. — Compte rendu du mandat du citoyen Vaillant, au préau de l'école de la rue Vitruve, 8, à huit heures et demie du soir (quartier de Charonne).

Avis de réunions

du Jeudi 13 janvier 1898

MAISON DU PEUPLE DU DIX-SEPTIÈME ARRONDISSEMENT, 45, RUE BALAGNY. — Ce soir, à neuf heures, le citoyen Gabriel Bertrand, secrétaire de la Maison du peuple, fera une conférence sur : *la réaction militaire et cléricale; les scandales de l'affaire Dreyfus-Esterhazy.*

Le citoyen Lucien Roland, parlera ensuite sur le rôle de : *la Bourgeoisie au dix-neuvième siècle.*

Les conférences de la Maison du peuple du dix-septième arrondissement sont toujours publiques et contradictoires.

Il n'est perçu aucun droit d'entrée.

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYÉS. — Assemblée générale semestrielle, à neuf heures du soir, Bourse du travail.

PEINTRES EN BATIMENT. — Réunion de la section syndicale du dix-septième arrondissement, à huit heures, 45, rue Balagny.

COMITÉ ÉLECTORAL RÉVOLUTIONNAIRE SOCIALISTE de la deuxième circonscription du vingtième arrondissement, adhérent au Comité révolutionnaire central. — Réunion plénière, à huit heures et demie très précises du soir, salle Lazzellent, boulevard Ménilmontant, 28.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau.

Les citoyens E. Vaillant, député, et E. Landrin, conseiller municipal, seront présents.

JEUNESSE INDÉPENDANTE DU QUATORZIÈME ARRONDISSEMENT. — Réunion à huit heures et demie, salle Anne, rue Moulon-Duvernet.

Conférence par un camarade du groupe sur le socialisme.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. Fédération de la région parisienne. Comité électoral collectiviste de la deuxième circonscription du onzième arrondissement, adhérent à l'Agglomération parisienne. — Réunion à neuf heures du soir, salle Ledru-Rollin, 7, place Voltaire.

Ordre du jour : Organisation des réunions de quartier.

Les adhésions sont reçues, tous les jeudis, salle Ledru-Rollin.

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE, à huit heures et demie, salle Maillet, 13, rue Keller.

Sujet traité : Les iniquités sociales; les crimes des prêtres; les prochaines élections.

Entrée : vingt centimes.

PONTOISE. — Réunion mensuelle, salle Pellerin, à Ambonne.

Ordre du jour : Compte rendu de la réunion publique de Montligeon; organisation d'une nouvelle réunion à Ermont.

LE MANS. — COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE CENTRAL. — *Comité révolutionnaire socialiste.* — Réunion mensuelle, ce soir, à huit heures et demie, au siège social.

Ordre du jour : Adhésions, cotisations. 2° communications du c. r. c. de Paris et de ses comités de l'Ouest. — 3° Rapport financier de l'année 1897. — 4° Rapport sur la propagande du comité pendant l'année 1897. — 5° Congrès de Tours, désignation du délégué; mandat à lui donner, discussion du rapport à soumettre au Congrès. — 6° Propagande locale. — 7° Élections législatives de 1898.

Communications et Avis divers

LA WALLONNE, société de secours mutuels et de bienfaisance. — Assemblée générale aujourd'hui jeudi, à huit heures et demie du soir, au siège social : Café du Globe, salle du 1er étage, entrée particulière à côté du café.

Ordre du jour : Désignation du bureau électoral; Élections pour le renouvellement du conseil; Ratification définitive de la proposition de M. Gosury, adoptée le 14 octobre 1897; Lecture des procès-verbaux; Rapport financier du quatrième trimestre de 1897; Rapport financier de l'année 1897, par MM. Edmond Denis et Louis Nenin, contrôleurs des comptes, et M. Jamme, trésorier; Radiation de membres conformément à l'article 29 des statuts; Admission de nouveaux sociétaires; Demandes et offres d'emploi; Communications diverses.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 10 janvier 1898

Bucset (Camille), plaqueur de têtes, demeurant à Paris, rue Cavé, 12.

M. Gudmer, 3, rue Christine, syndic provisoire.

Rapillard (Fernand), fabricant de savons, demeurant à Puteaux (Seine), 30, rue de la République.

M. Chardon, 11, rue Saint-Martin, syndic provisoire.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous prions les correspondants de désigner des initiales et un numéro d'ordre.

R. d'O., étudiant. — Reçu votre lettre; merci.

AU GRAND AIR

CYCLISME

*** LE SECRÉTAIRE DU TOURING-CLUB vient d'appeler l'attention de M. Bouvard, directeur des promenades de la ville de Paris, sur l'intérêt que présente le prolongement au delà de la porte Jaune jusqu'à la gare de Nogent de l'allée cyclable existant déjà dans le bois de Vincennes. Ce travail s'impose de toute urgence si l'on veut éviter le retour d'accidents tels que celui du 21 décembre dernier. Nous avons tout lieu d'espérer que le Touring-Club, qui a offert sa participation pour hâter l'exécution des travaux, obtiendra une prompte et favorable solution.

*** Voici les résultats du premier jour de la course des six jours qui se dispute actuellement au Royal Aquarium, de Londres :

1. Miss Anderson, 110 km. 274; 2. Mlle Marcella, 110 km. 274; 3. Miss Farrar, 109 km. 704; 4. Miss Pattisson, 104 km. 814; 5. Mlle Lairielle; 6. Miss Blackburn; 7. Miss Beany; 8. Mlle Néva.

*** TOUJOURS l'éternelle histoire du banquet du Syndicat des coureurs.

Les membres les plus zélés réclament la réunion d'une assemblée générale à laquelle seront convoqués tous les syndiqués. Ceux qui feront défaut seront rayés d'office des contrôles.

Cette assemblée générale se tiendra, le 15 janvier, à l'Espérance.

Gare aux abstentionnistes et aux retardataires dans le paiement des cotisations.

*** LE NOM DU CAPITAINE BERARD figure dans la liste parue au *Journal officiel*, des officiers maintenus par le ministre de la guerre pour la croix de la Légion d'honneur.

Il y a longtemps que le père de la « bicyclette pliante » aurait dû recevoir la récompense des services qu'il a rendus au pays. Mais quand a tant contre soi les bureaux de la rue Saint-Dominique!...

*** L'ASSEMBLÉE générale bisannuelle de la Ligue vélocipédique belge doit se réunir le mois prochain.

*** LA FÉDÉRATION cycliste des Amateurs français organise pour le 5 février prochain, à l'occasion de son deuxième anniversaire, une grande fête composée d'un concert suivi de bal, qui sera donné au restaurant Roncoray, passage Jouffroy.

À l'occasion de cette fête il sera tiré une grande tombola dont les gros lots consistent en un tricycle à pétrole, un tandem et une bicyclette Gladiator. Il y aura en outre de nombreux autres lots d'une valeur de plus de 3,000 francs.

Le prix du billet est de vingt-cinq centimes.

On trouve des billets chez M. Riguelle, 1, rue Drouot, et aux bureaux du *Vélo*.

AUTOMOBILISME

DÉCIDÉMENT, le match de motocycles qui se disputera dimanche au Parc-des-Princes sera un match par, et non pas une course à trois; Bardin n'y luttera pas avec Gorre et Osmond, qui seront seuls sur le circuit.

GEORGES PARAMÉ.

SOUS LE TITRE *Commerce et Industrie du Vélocipède et de l'Automobile* L'AURORE INSÉRERA, INDÉPENDAMMENT DES ANNONCES DES FABRICANTS, LES OCCASIONS DE MACHINES A VENDRE OU A ACHETER

au prix économique de 1 fr. 50 la ligne

CES PETITES ANNONCES SERONT REÇUES AUX BUREAUX DE L'AURORE, 142, RUE MONTMARTRE.

SPECTACLES DU 13 JANVIER

THÉATRES

8 h. s/s. — **Opéra.** — Relâche.
8 h. 1/2. — **Français.** — La Vassale. L'Été de la Saint-Martin.
8 h. 1/4. — **Opéra-Comique.** — Mignon.
8 h. 1/2. — **Odéon.** — Le Passé.
8 h. 3/4. — **Renaissance.** — Les Mauvais Bergers.
8 h. 1/2. — **Vaudeville.** — Sapho.
8 h. 1/2. — **Gymnase.** — La Jeunesse de Louis XIV.
8 h. 1/2. — **Variétés.** — Paris qui marche.
8 h. s/s. — **Palais-Royal.** — Les Fêtards.
8 h. 1/4. — **Porte-Saint-Martin.** — Cyrano de Bergerac.
8 h. 1/2. — **Théâtre Antoine.** — Le Repas du Lion.
8 h. s/s. — **Gaîté.** — Mam'zelle Quat' Sous.
7 h. 3/4. — **Bouffes-Parisiens.** — Les P'tites Michu.
8 h. s/s. — **Ambigu.** — La Joueuse d'orgue.
8 h. 1/4. — **Nouveautés.** — La Dot à ma fille. L'Hôtel du Libre-Échange.
8 h. 1/4. — **Châtelet.** — Rothomago.
8 h. 1/4. — **Folies-Dramatiques.** — Un Duel en chambre. L'Auberge du Tohu-Bohu.
9 h. s/s. — **Athénée-Comique.** — Cocher! rue Boudreau!
8 h. 1/2. — **Déjazet.** — La Course aux jupons. Toutou.
8 h. 1/2. — **Cluny.** — Le Coin du feu. La Marraine de Charley.
8 h. 1/2. — **Théâtre-Lyrique de la Galerie Vivienne.** — Norma.
8 h. 1/2. — **Théâtre de la République.** — La Closerie des Genêts.
8 h. s/s. — **Bouffes-du-Nord.** — Le Courrier de Lyon.
8 h. s/s. — **Belleville.** — Sabre au clair.
8 h. s/s. — **Théâtre Moncey.** — Le Chemineau.
8 h. s/s. — **Batignolles.** — Les Deux Gosses.
8 h. s/s. — **Montmartre.** — Les Oubliettes du Vieux Louvre.
8 h. 1/2. — **Les Ternes.** — Fr. Toupinel.
8 h. s/s. — **Grenelle.** — La Mascotte.
8 h. s/s. — **Montparnasse.** — Les Deux Gosses.
8 h. s/s. — **Gobelins.** — La Tour de Londres.

CIRQUES

8 h. 1/2. — **Cirque d'Hiver.** — Exercices équestres. Les Ours. Jongleur mondain. Les Echasses.
8 h. 1/2. — **Nouveau Cirque.** — Au Texas! — Scènes de la Vie des Cow-Boys.
8 h. 1/2. — **Cirque Medrano,** Bd Rochechouart et rue des Martyrs. Tous les soirs, Les Lions, les Giurchi, la troupe Franklin, les José, les clowns Boum-Boum, Pierantoni, etc. Matinées dimanches, jeudis et fêtes, à 2 h. 1/2.

CONCERTS ET SPECTACLES DIVERS

8 h. 1/2. — **Folies-Bergère.** — Séverin dans le « Docteur Blanc », pantomime en 1 acte et 4 tableaux. La Tortajada, les Glinzerotti, les Brasts, Little Tich, Lidia. Jeudis, dimanches et fêtes matinées.

8 h. s/s. — **Casino de Paris.** — Tous les soirs, spectacle varié. Don Juan aux Enfers, grand ballet-pantomime en 5 tableaux, Mlle Angèle Héraud, Mlle Clémence de Pibrac. The American Biograph, 16 tableaux. Dimanches et fêtes, matinées.

8 h. s/s. — **Scala.** — « Ko-ko-ri-ko », revue. Mmes A. Thibaud, Therval, Polaire, Verly, Gandat, Darieux-Guitty, la troupe Victor, les sœurs Madrago. MM. Rosthal, Sulbac, Maurel, Claudius, Pichins, Baldy, Lejal.

8 h. s/s. — **Eldorado.** — Spectacle-Concert tous les soirs. Matinées dimanches et fêtes.

9 h. s/s. — **Trianon,** 80, boulevard Rochechouart. (Tél. 417-83). — Les Maîtres chanteurs de la Butte. Mme Félicia Mallet, « Paris Electric », pièce à spectacle.

8 h. 1/2. — **Olympia.** — Spectacle varié. Sardanapale, grand ballet-pantomime. Thaïs, Miles Cammarano, Blanche Dupré, J. Duval. La Roland dans ses danses lumineuses. Les Craggs, merveilleux acrobates. Dimanches et fêtes, matinées, entrée 1 fr.

9 h. s/s. — **Le Carillon,** 43, rue de la Tour-d'Auvergne (Téléph. 256-43). — Concert tous les soirs « Gros Chagrins », « La Voiture versée », de G. Courteline. « Les Vers du Nez », L. Berty, Howey, Philippon.

9 h. s/s — **La Muse de Montmartre,** 8, rue Victor-Massé. — Relâche.

9 h. s/s. — **Le Grand Guignol.** — Théodore cherche des allumettes. Mademoiselle Fifi.

8 h. s/s. — **La Cigale,** boulevard Rochechouart. Tous les soirs, à 8 h. Spectacle-Concert. — Mmes Jeanne Bloch, Violette, MM. Maader, Gabin, Vilbert, Amelot, Max Morel, Strit, Struck, les duellistes Brasé-Rivière. « La Chanson de Fortunio », opérette.

8 h. s/s. — **Gaîté-Rochechouart.** — Spectacle-concert. « Pense-t-y! » revue en deux actes. MM. Castelain, Gomel, Brunel, Lenza, Bazzard. Mmes Gerney, J. Mary, G. Lange, Debarray, Lionel, Gilbert. Téléph. 406-32.

8 h. 1/2. — **Parisiana.** — « Les Pétards de Panisse ». Paulus, Jane Debary, Fragson, Villé et Dora, Jacquet, Paquerette, Gibard, etc.

8 h. 1/2. — **Moulin-Rouge.** — Spectacle-concert. Bal. — Mercredis et samedis, grandes fêtes de nuit. Dimanches et fêtes, matinées dansantes.

9 h. 1/2. — **Tréteau de Tabarin,** 58, rue Pigalle. — Marguerite Deval, Fursy, Montoya, Bissé. Fleur d'Orange. Mary Aubor, Le Gallo.

8 h. s/s. — **La Boîte à Musique** (Théâtre d'Ombres) 76, boulevard de Clichy. — « Les Saisons », de MM. Auguste Germain et Francis Thomé. « Le Siècle », de MM. Roger Milès et Hirschmann, décors de Frey, ombres de Redon. Mévisto aîné, Armand Masson.

8 h. 1/2. — **Concert Parisien,** Fg Saint-Denis. Tous les soirs, Concert-Spectacle.

8 h. 1/2. — **Le Champ de foire** (35, rue Fontaine). Comédies, pantomimes, orchestre symphonique, vaste sous-sol, fils forains, lutteurs, Guignol, chanteurs des rues.

8 h. s/s. — **Ba-Ta-Clan,** 50, boul. Voltaire. — Barrille, Rosalba, Martens, Valmes, Vignals, Lionel, Dambreville, Angel, Mulleroy, etc. « Ça vaut l'voyage », revue.

8 h. s/s. — **Concert Européen,** 5 rue Biot (place Clichy). — Mmes L. Dauphneau, Edmée Guy, Violette Gasper, Carmen Dermée, Léa Miriel, MM. Durzaud, Delort, Garnier, Marius, Legros, Courville, Mossy. « Biot Graphe », revue de MM. Fred Tony et J. Tellec.

8 h. 1/2. — **Divan Japonais** (75, rue des Martyrs). — Les chansons nouvelles du poète-chansonnier Gaston Habrekorn. « Zim », opérette; « Frédégonde », parodie.

9 h. du matin à minuit. **Palais de Glace,** Champs-Elysées. Patinage sur vraie glace.

8 h. 1/2. **Théâtre des Pantins** (6, rue Ballu, près la rue Blanche). — Chansons de la Charcuterie. Noëls bourguignons.

Musée Grévin. — Le Couronnement « Tsar. Moscou illuminé. Madagascar. Pantomimes lumineuses. Orchestre de dames viennoises.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert tous les jours. Concert tous les dimanches et jeudis.

MARCHÉS

Bourse de Commerce

Mercredi 12 janvier 1898

Farines 12 M., 157 k.	Ouv.	Clôt.	Blés, 100 kil.	Ouv.	Clôt.
Courant	59 35	59 15	Courant	28 35	28 35
Février	59 25	59 20	Février	28 35	28 25
Mars-avril	.. ..	.. ..	Mars-avril	27 80	27 65
4 premiers	58 35	58 65	4 premiers	.. ..	.. ..
4 de mars	58 30	58 55	4 de mars	27 45	27 45

Seigles, 100 k.			Avoines, 100 kil.		
Courant	17 50	17 50	Courant	18 80	18 65
Février	17 75	17 75	Février	18 70	18 75
Mars-avril	17 75	17 75	Mars-avril	18 90	18 90
4 premiers	.. ..	.. ..	4 premiers	.. ..	.. ..
4 de mars	17 70	17 75	4 de mars	18 10	18 10

Huile de colza, 100 k.			Huile de lin, 100 kil.		
Courant	54 75	56 ..	Courant	37 35	37 35
Février	55 ..	55 ..	Février	37 75	37 60
Mars-avril	56 25	55 ..	Mars-avril	37 75	37 75
4 premiers	.. ..	.. ..	4 premiers	.. ..	.. ..
4 de mai	56 25	56 55	4 de mai	38 25	39 50

Alcools, l'hectol. 90°			Sucres blancs, 100 k.		
Courant	42 ..	42 ..	Courant	30 62	31 75
Février	42 50	42 25	Février	30 82	31 87
Mars-avril	42 75	42 50	4 de mars	32 37	32 37
4 premiers	.. ..	.. ..	4 de mai	32 75	32 25
4 de mai	43 ..	42 ..	Raffinés, de 102 à 102 50.		

Farines de consommation : On cote : marque de Corbeil, 66 fr.; autres marques, de 62 à 63 fr. : le gros sac de 157 kilos nets.

Le Havre, 12 janvier (dépêche).

	COTONS les 50 kilos	LAINES	CAFÉS SANTOS les 50 kilos ouvert.	clôt.
Janvier 1898	30 12 1/2	118 ..	37 ..	37 ..
Février	33 50 ..	117 ..	37 ..	37 ..
Mars	33 50 ..	117 ..	37 25	37 25
Avril	30 62 1/2	117 ..	37 50	37 50
Mai	30 75 ..	117 ..	37 50	37 50
Juin	30 87 1/2	117 ..	37 75	37 75
Juillet	37 ..	117 ..	37 75	37 75
Août	37 12 1/2	117 ..	38 ..	38 ..
Septembre	37 25 ..	117 ..	38 25	38 25
Octobre	37 37 1/2	117 ..	38 50	38 50
Novembre	37 50 ..	117 ..	38 50	38 50
Décembre	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Halle au Blé

Marché hebdomadaire du Mercredi 12 Janvier

BLÉS. — Offres restreintes en blés indigènes mais prix en hausse.

Les blés blancs se sont vendus de 28 75 à 29 50, et les roux, de 28 25 à 29 ... Les 100 kilos, gare Paris.

ISSUES DE BLÉ. — On cote : gros son de 12 2. à 14 50; 3 cases de 12 50 à 13 ..; sons fins de 11 50 à 12 ..; recoupettes de 12 50 à 13 ..; remoulages blancs de 15 .. à 20 ..; remoulages bis de 14 .. à 15 ... Les 100 kilos, gare Paris.

SEIGLES. — Prix en baisse.

On cote de 17 75 à 18 ... Les 100 kilos, gare Paris.

FARINES DE SEIGLE. — On cote de 26 .. à 28 .. Les 100 kilos.

ISSUES DE SEIGLE. — On cote : gros sons de 11 75 à 11 50; sons mélangés de 3 75 à 11 25; sons fins de 10 25 à 10 75; recoupettes de 10 50 à 10 25; remoulages blancs de 14 .. à 15 ..; remoulages bis de 13 .. à 13 ... Les 100 kilos, gare Paris.

AVOINES. — Peu d'offres et prix soutenus.

On cote : Avoine noire de choix de 20 .. à 20 50; Avoines noires de toutes provenances de 19 .. à 19 75; grises de Beauce à 19 75 à .. .. Les 100 kilos, gare Paris.

ORGES. — Affaires calmes.

On cote : Orges d'Auvergne et de Champagne 19 .. à 20; du Gâtinais 18 25 à 18 75; de Beauce de 18 50 à .. .., de l'Ouest de 17 25 à 17 50. Les 100 kilos, gare Paris.

ESCOURGEONS. — Affaires calmes.

On cote de 19 50 à 19 .., les 100 kilos, gare Paris.

SARRASIN. — Prix soutenus.

On cote de 14 25 à 15 50, les 100 kilos, gare Paris.

SUIFS. — Le cours officiel des suifs frais fondus, toutes provenances, ressort 48 1/2, suffisait, est fixé à 48 .. les 100 kilos hors Paris, soit 1,.. de hausse. Le suif en pains de la boucherie de Paris vaut 48 .., soit 1,.. de baisse. Le suif en branches pour la province au rendement moyen de 78 0/0 ressort à 36 ...

FÉCULES. — On cote : Écule 1re gras de Paris de 31 .. à 30 ..; Oise 33 .. à 33 ..; Vosges 33 50 à 33 ..; Saône-et-Loire 34 .. à .. ..; Loire et Auvergne 33 .. à .. .. Les 100 kilos, gares de la féculerie. Cours officiel du disponible : type officiel 32 50; supérieur 33 50.

AMIDONS (100 kilos, gare Paris)

Amidon pur froment	55 à	..
— par province	53	..
— de riz, fleur	50	..
— de mais marrons	36	40
— — fleur	38	..
Amidin	50	..

POMMES DE TERRE. — La demande était plus active. Les prix ont été facilement tenus sur toutes les sortes.

La hollande de choix de Bourgogne et du Gâtinais s'est vendue de 116 .. à 120 .., et les sortes ordinaires de 110 .. à 115 .. La saucisse rouge de choix valait de 115.. à 118 .., et les sortes ordinaires de 100 .. à 105 ... La saucisse de rayon de Pontoise valait de 100 .. à 105 ... La ronde hâtive s'est vendue de 80 .. à 90 .., et la magnum bonum valait de 74 .. à 77 .., l'impératrice de 66 à 68. Le tout par 1,000 kilos et par wagon, gare Paris.

OIGNONS. — Prix calmes. L'oignon de Verberie vaut de 55 .. à 60 .. les 1,000 kilos, gare Paris.

Fourrages

Paris. — La Chapelle, 12 Janvier

Marché ordinaire. Affaires suivies et prix fermes.

Paille de blé	25 à	30
Paille de seigle	32	39
Paille d'avoine	20	22
Foin	38	45
Luzerne	40	46
Regain	36	40

Le tout vendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 104 bottes de 5 kilos, savoir : 6 fr. pour foin et fourrages secs, 1 fr. 40 pour paille.

FOURRAGES EN GARE. — On cote sur wagon les 350 kilos.

Paille de blé	21 à	23
Paille d'avoine	17	20
Paille de seigle	26	30
Foin	30	35
Luzerne	31	36

Foins vendus au gabaris. — On cote sur wagon les 500 kilos :

Foin de choix	6 75 à 7 ..
Foin de première qualité	6 .. à 6 50

Marché aux chevaux

Mercredi 12 Janvier

Amenés 370. — Vendus 95.

Gros trait	400 à 1,050	Réforme	220 à	470
Trait léger	300	1,050	Boucherie	80	180
Selle, cabriol.	400	1,100	Ânes	50	175
Chev. à l'âge	150	500	Mulets	75	200

Bourse de Paris

12 janvier 1898

3 0/0	103 15	Ville de Lyon 1881	102 ..
3 0/0 amortissable	101 90	Obl. com. 1879	500 ..
3 1/2 0/0 1894	107 55	— tiers rid.	..
Italien 5 0/0	94 40	— fonc. 1877	504 25
Russe 4 0/0 1867-69	101 ..	— com. 1880	500 ..
— 4 0/0 1880	101 ..	— fonc. 1883	471 ..
— 4 0/0 1889	103 55	— fonc. 1885	504 ..
— 4 0/0 1890	103 50	— — cinquièmes	104 ..
— 4 0/0 91 (2e)	103 50	— com. 1891	496 ..
— 4 0/0 91 (3e)	103 30	— com. 1892	501 ..
— 3 1/2 or 1891	103 60	— fonc. 1895	492 75
Transvaal 3 0/0	94 20	Bons de 100 fr. 1887	55 ..
— 4 0/0	104 65	Bons de 100 fr. 1888	54 ..
Banque de France	3650 ..	Bons de la Presse	12 75
Crédit foncier	664 ..	Est 3 0/0	478 50
B. fr. de l'Afr. du S.	78 50	— nouveau	480 ..
Banq. int. de Paris	418 ..	Lyon 5 0/0	1250 ..
Soc. gén. 500 f. 250 p.	544 ..	— 3 0/0	480 25
Est	1050 ..	Méditerranée 3 0/0	480 50
Lyon-Méditerranée	1920 ..	— 3 0/0	477 50
Midi	1470 ..	Lyon-fus. anc. 3 0/0	480 ..
Nord	2065 ..	— 1855 3 0/0	481 ..
Orléans	1860 ..	Victor-Emman. 62	472 ..
Ouest	1218 ..	Midi 3 0/0 ancien	473 ..
Canal de Suez	3316 ..	— nouv.	480 ..
Ville de Paris		Nord 3 0/0 ancien	482 50
— 1865	577 ..	— nouv.	481 ..
— 1869	430 50	Orléans 3 0/0	481 25
— 1871	417 ..	— 3 0/0 1884	482 75
— — quarts	113 50	Grand-Central 3 0/0	478 ..
— 1875	532 50	Paris Gr. Ceinture	485 ..
— 1876	581 25	Ouest 3 0/0	477 50
— 1886	430 ..	Hôte-Guelma	480 ..
— — quarts	103 ..	Bons 5 0/0	675 ..
— 1892	390 25	— 3 0/0	480 50
— — quarts	103 ..	Panama à lots (1888)	119 ..
Ville de Marseille	414 50	— (1888)	118 ..

On s'abonne à **L'AURORE**, sans aucun frais, dans tous les bureaux de poste de France et de l'Etranger.

L'AURORE
PUBLIE DES
ANNONCES POPULAIRES
(Offres et Demandes d'emploi)
à 0 fr. 50 la ligne

AVIS FINANCIERS

CRÉDIT LYONNAIS

Dépôts d'argent
AUX TAUX D'INTÉRÊT CI-APRÈS :

A 6 mois..... 1 1/2 0/0 | A 2 ans..... 2 1/2 0/0
A 1 an..... 2 0/0 | A vue..... 1/2 0/0

LOCATIONS

A LOUER GD APPARTEMENT 2e ét. 41, fg Montmartre, au-dessus de l'entres., compren. salle à mang., 2 salons, 4ch. à cou., cuis., offic., W.-C., etc. Px 3,000. S'y adr.

AVIS DIVERS

ATTRACTION NOUVELLE ET ORIGINALE
Offre de gros bénéfices à qui voudrait s'y intéresser. Écrire M. BERTHELIER, 3, rue St-Joseph.

La Librairie de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
met en vente les nos 338 et 339 de sa Collection à 25 c. Deux volumes de **Pierre LEROUX** : *Malthus et les Économistes ou Y aura-t-il toujours des Pauvres?* — En vente chez L. BELLIER, éditeur, passage Montesquieu, 3, rue Montesquieu, Paris.

CORIPHAGE FRANÇAIS INFAILLIBLE. — Le flacon **1 fr. 10**
PILULES du Dr LANCELOT Asthme, Bronchite. Le flacon **2 fr. 50**
Pharmacie Française 1 et 3, place de la République
Spécialités et Eaux minérales : Prix de gros
EXPÉDITION EN PROVINCE TOUS LES JOURS

UN APPARTEMENT COMPLET POUR 3,750 FR.

INNOVATION de la Maison ALFRED ORLHAC, 91, rue Saint-Lazare, Paris (Téléphone no 157-44)

Entrez dans un appartement dont les murs sont nus, vous le meublerez aussitôt par la pensée selon vos goûts; combien on serait heureux de savoir alors ce que coûterait cette installation. Ce renseignement, M. Alfred Orlhac, le tapissier bien connu, 91, rue Saint-Lazare, a bien voulu nous le donner. Le prix est incroyable de bon marché, et, pour prouver que tout est de premier ordre, il nous suffira de rappeler que c'est à M. Orlhac que Sarah Bernhardt a confié l'ameublement de la plupart des pièces de la Renaissance.

Voici donc ce budget d'un appartement complet que M. Orlhac s'engage à livrer :

1° Une chambre à coucher Louis XV en noyer ciré frisé sculpté à agrafes, composée de : une armoire deux portes à glaces biseautées, un lit trois faces, une table de nuit, deux chaises Louis XV, un fauteuil et un bout de pieds formant chaise longue. Une fenêtre en Titien deux tons avec passementeries assorties, un décor de lit même genre avec fond de lit drapé et jeté de lit;

2° Une salle à manger Renaissance composée de : un buffet à quatre portes en noyer ciré teinté, ceinture à moulures; une table à doubles colonnettes et à allonges, piètements se divisant; six chaises en cuir de Venise avec dessins à choisir, une bande de tapisserie de style formant encadrement à la fenêtre avec passementeries et doublures;

3° Un meuble de salon Louis XVI à couronne avec sculptures rehaussées à la poudre d'or, composé de : un canapé à deux places, deux fauteuils, deux chaises et deux chaises légères, le tout recouvert en riches étoffes de soie; une table de milieu Louis XVI assortie au meuble avec un dessus en peluche; une fenêtre avec rideaux à l'italienne, décors de draperies et chutes dans le haut, doublée, molletonnée et passementeries assorties.

Le prix demandé pour le tout est 3,750 francs.

C'est en voyant toutes ces pièces chez M. Alfred Orlhac, 91, rue Saint-Lazare, que l'on comprendra tout l'attrait de cette offre.

On envoie gratuitement dessins et devis complets.

M. Orlhac se rend en province sur demande.

GRATIS et franco à toute demande non affranchie UN ALBUM

Illustré de tous Instruments de Musique, Boîtes à Musique, Orgues de Salon pour Concerts et Bals.

TOUS MUSICIENS en 1 Heure!! | **TOUS MUSICIENS en 8 Jours!!**

Envoi franco de tout fût contre mandat-poste à HAY Aîné, Instruments de Musique, Lyon.

Cinquante ans de succès
RHUMES
Catarrhes, grippe, irritations de poitrine
GUÉRIS PAR LE
SIROP DE BLAYN
Aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu
Dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'étranger.
2 et 4 francs le flacon

DOCKS DE PARIS
Téléphone 252-56 *50, Rue Etienne-Marcel, 50* Catalogue envoyé franco
MEUBLES NEUFS et d'OCCASION, BRONZES et VINS Fins
Vendus extraordinairement bon marché.
PROVENANT DES SAISIES-WARRANTS ET VENTES JUDICIAIRES

LES ANNONCES SONT REÇUES DIRECTEMENT
aux bureaux du journal L'AURORE
PARIS. — 142, RUE MONTMARTRE. — PARIS

Ce journal est composé, en commandite, par des ouvriers syndiqués

Le Gérant : A. PERRENX.

PARIS. — IMPRIMERIE PAUL DUPONT, 19, RUE DU CROISSANT. — PARIS.

FEUILLETON DE *L'AURORE* 86

BELLE-ROSE

XXXIX

LE NEVEU DU JARDINIER

(Suite)

La Déroute prit le papier que lui tendait Cornélius; c'était une lettre de Claudine contenant ces mots :

« J'ai fait parler le jardinier, il attend un sien neveu, qui a nom Ambroise Patu, et qu'il n'a jamais vu; ce neveu est natif de Beaugency. C'est un grand benêt de campagnard blond et tout novice. Il arrive ce soir par le coche et doit descendre à l'hôtellerie du *Cheval noir*, rue du Four-Saint-Germain, pour se présenter demain matin au couvent des bénédictines. Il me semble qu'il y a dans cette nouvelle de quoi tirer un bon parti. Suzanne a peur qu'on se hâte, mais moi je veux qu'on se presse; sinon je me fais nonne. »

A la lecture de ce billet, La Déroute sauta de joie. C'était un homme qui avait, on le sait, des ressources promptes, et qui, aussitôt qu'on ouvrait une voie à son esprit, s'y jetait avec résolution.

— Je suis dans les jardins! s'écria-t-il.

— Non pas; c'est moi qui m'y rendrai, répliqua Belle-Rose.

— Vous?

— Oui, mon ami, interrompit Cornélius, c'est une idée du capitaine, il prétend que sa place est au jardin.

— Sans doute, puisque Suzanne y est, dit Belle-Rose.

— Et c'est vous qui voulez prendre l'habit d'un garçon jardinier? reprit La Déroute.

— Certainement.

— Il n'y a qu'un petit inconvénient, c'est qu'au premier regard qu'une religieuse jettera sur vous, elle sentira son gentilhomme d'une lieue.

— Eh! mon ami, j'ai manié la serpe.

— Mais vous portez une épée! Tenez, capitaine, laissez-moi vous dire une chose. Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve, mais une fois dans cette cage de pierre qu'on nomme un couvent, on n'est jamais bien sûr d'en sortir. Si vous veniez à être découvert, que feriez-vous?

— On me tuerait avant de me prendre!

— Ceci est fort bon pour vous, mais quand vous seriez mort, qu'arriverait-il à Mme d'Albergotti?

Belle-Rose soupira.

— Voulez-vous que je vous dise, moi? continua La Déroute, elle mourrait. Ce serait une mauvaise action, et vous n'avez pas le droit d'exposer une personne qui vous aime et que vous aimez. Ce que vous prétendez faire, je le ferai mieux que vous, ayant le langage et les manières d'un pauvre diable, ouvrier et villageois. Si je péris dans l'entreprise, il sera temps que vous preniez ma place; au moins, moi mort, n'y aura-t-il que moi.

Belle-Rose prit la main de son camarade et la serra.

— Fais ce que tu voudras, lui dit-il.

La Déroute ne se le fit pas dire deux fois et partit pour l'hôtellerie du *Cheval noir*, après s'être couvert d'un habit de drap qui lui donnait l'air d'un artisan. A la brune, il vit arriver un garçon qui marchait le nez en l'air, portant sous le bras une petite valise et au bout d'un bâton un paquet serré dans un mouchoir à carreaux blancs et bleus. Ce grand garçon s'en allait regardant les enseignes, le chapeau sur la nuque, la bouche ouverte et traînant ses guêtres le long du ruisseau, d'un air émerveillé. Les manches de son habit lui restaient aux coudes et ses cheveux plats tombaient comme de la filasse sur ses oreilles.

— Hé! Ambroise Patu! cria La Déroute en courant à sa rencontre.

Le grand garçon sauta de l'autre côté du ruisseau tout effarouché. Sa valise faillit rouler dans la boue, et il demeura planté sur ses longues jambes au beau milieu de la rue, les yeux écarquillés.

— Tiens, dit-il, vous me connaissez?

— Parbleu! si je ne vous connaissais pas, vous aurai-je appelé?

— C'est vrai, répondit Ambroise, qui trouva sans réplique le raisonnement de La Déroute; mais c'est tout de même drôle que vous sachiez mon nom quand je ne sais pas le vôtre.

— Je vais vous expliquer ça. Mais d'abord, je veux m'assurer que vous êtes bien l'homme à qui j'ai affaire.

— Cette bêtise! Si c'est Ambroise Patu que vous cherchez, c'est bien moi.

— Oh! dans notre pays les choses ne vont pas comme ça. Il y a tant de gens qui cherchent à tromper les autres!

— Je ne suis pas de ces gens-là.

— Je n'en doute pas et j'en jurerais sur la mine; mais enfin il faut prendre ses précautions. Voyons! vous dites donc que vous êtes Ambroise Patu?

— Ambroise Patu, de père en fils, d'un petit pays tout à côté de Beaugency.

— C'est bien cela, et vous venez pour entrer, en qualité de garçon jardinier, au couvent des dames bénédictines de la rue du Cherche-Midi?

— Tout juste. C'est mon oncle Jérôme Patu qui me mande auprès de lui.

— Parfaitement. Vous cherchez l'hôtel du *Cheval noir*, et demain matin, au petit jour, vous devez vous rendre au couvent avec une lettre de votre brave femme de mère.

— La voilà, dit Ambroise, qui, tout étourdi, tira la lettre de sa poche.

— Très bien, reprit La Déroute, qui fourra ses mains dans son haut-de-chausses pour résister à l'envie qu'il avait d'escamoter la lettre; je vois que vous ne cherchez point à me tromper. Suivez-moi donc, ami Patu; l'auberge est ici près; nous avons à causer.

Ambroise suivit sans délibérer une personne si prudente et entra dans la salle commune du *Cheval noir*. Émerveillé de ce qu'il avait entendu, l'honnête garçon aurait douté de la vertu de son saint patron avant de soupçonner la probité de son guide. La Déroute demanda une chambre, fit dresser une table avec deux couverts, ordonna à la bonne de déboucher le meilleur vin, et, quand le dîner fut servi, ferma la porte au verrou.

— Asseyez-vous là, dit-il à son compagnon, qui avait regardé tous les apprêts sans souffler mot; voilà d'un petit vin de Suresnes dont vous me direz des nouvelles, et une gibelotte comme on n'en mange guère à la table du roi.

Ambroise s'assit, allongea ses grandes jambes et vida son verre d'un trait.

— Ah! ça, camarade, dit-il en faisant claquer sa langue, vous qui me connaissez si bien, faites au moins que je vous connaisse un peu.

— C'est juste, reprit La Déroute, je suis, moi aussi, un Patu.

— Ah bah!

— Oh! mon Dieu, oui! mais un Patu d'une autre branche, un Patu de Soissons, cousin de Jérôme Patu votre oncle.

— C'est toujours de la famille, qu'on soit de Beaugency ou de Soissons.

— Certainement, le nom est tout, le pays n'y fait rien; je disais donc que je suis un Patu, Antoine Patu, dit Patu Blondinet.

— Voilà un drôle de sobriquet.

— Oui, assez drôlet. Ça me vient de la couleur de mes cheveux.

— A ce compte-là, moi aussi je pourrais être un Blondinet, dit Ambroise en riant.

— Ça ferait deux Blondinets dans la famille, répondit La Déroute, qui remplissait toujours le verre d'Ambroise Patu. Or, quand mon cousin Jérôme a eu connaissance de votre arrivée, il m'a dit comme ça : Antoine, mon ami, va au-devant du petit neveu, et quand tu l'auras bien traité, fais-lui vite reprendre le chemin du pays.

— Comment! du pays? s'écria Ambroise en laissant tomber sa fourchette.

— A moins qu'il ne lui plaise de se faire moine, a-t-il ajouté.

— Mais il m'a fait venir pour être jardinier, et non pour être moine! dit Ambroise, qui rattrapa un morceau de lapin du bout de sa fourchette.

— C'est qu'à ce moment-là Jérôme ne savait pas tout. Le roi a rendu un édit.

— Que me fait l'édit!

— Buvez ce verre de vin blanc et vous comprendrez mieux.

Ambroise prit le verre et tendit l'oreille.

— Voilà ce que c'est, reprit La Déroute : l'édit du roi prescrit que tous les individus employés dans l'intérieur des couvents prennent le froc; là où il y a des nonnes, il veut qu'il y ait des moines.

— C'est abominable!

— Sans doute, mais c'est le roi.

— Que dira Catherine, qui m'attend au pays?

— C'est justement ce que me disait Jérôme ce matin; cette pauvre Catherine, que deviendra-t-elle? Après tout, ça peut s'arranger. Vous vous ferez moine, mon cher Ambroise, et Catherine en épousera un autre.

AMÉDÉE ACHARD

(*A suivre.*)